

# Maillé en Plounévez-Lochrist

## *Le site et la situation de l'ensemble seigneurial*

Maillé se trouve non loin de la limite orientale de la grande paroisse de Plounévez-Lochrist, sur le plateau du nord du Léon, à une altitude d'environ 80 mètres, directement au sud de Plouescat (fig. 1). Tant sa position que son ampleur montrent clairement qu'il y a là un site seigneurial d'importance, dominant la campagne environnante. Le site est sec ; il est facile de puiser de l'eau, mais il n'existe pas de cours d'eau dans les environs immédiats, les rivières et les ruisseaux du voisinage se trouvant à quelque distance de l'ensemble bâti (fig. 2). Il en résulte que ses fortifications terroyées ne pouvaient être alimentées en eau et que ses douves étaient sèches. Dans des publications antérieures, nous avons montré que plusieurs grands manoirs bretons étaient placés non loin de la limite de la paroisse où ils se dressent : c'est, en particulier, le cas du Bois Orcan en Noyal-sur-Vilaine (Ille-et-Vilaine), de Coadélan en Prat (Côtes-d'Armor) et de Bienassis en Erquy (Côtes-d'Armor)<sup>1</sup>. Il n'est pas facile d'expliquer ce phénomène : il est possible que ces sites correspondent à une colonisation de territoires situés à la périphérie de ces paroisses, au-delà de terres proches du centre de celles-ci, déjà fortement peuplées et exploitées ; à l'inverse, on peut penser que de tels ensembles sont antérieurs à la délimitation des paroisses. Quoi qu'il en soit, il est certain que Maillé était destiné à devenir un domaine de première importance.

---

<sup>1</sup> MEIRION-JONES, Gwyn, JONES, Michael, HARRIS, Roland, « Le Bois Orcan en Noyal-sur-Vilaine : une étude pluridisciplinaire », *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, t. 103, 2000, p. 67-123 ; MEIRION-JONES, Gwyn, JONES, Michael, « Bienassis en Erquy, Côtes-d'Armor », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXXI, 2003, p. 547 – 602 ; MEIRION-JONES, Gwyn, JONES, Michael, GUIBAL, Frédéric, « Coadélan en Prat, Côtes-d'Armor », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXXVI, 86, 2008, p. 437 – 477.



Figure 1 – La situation de Maillé (dessin Don Shewan)

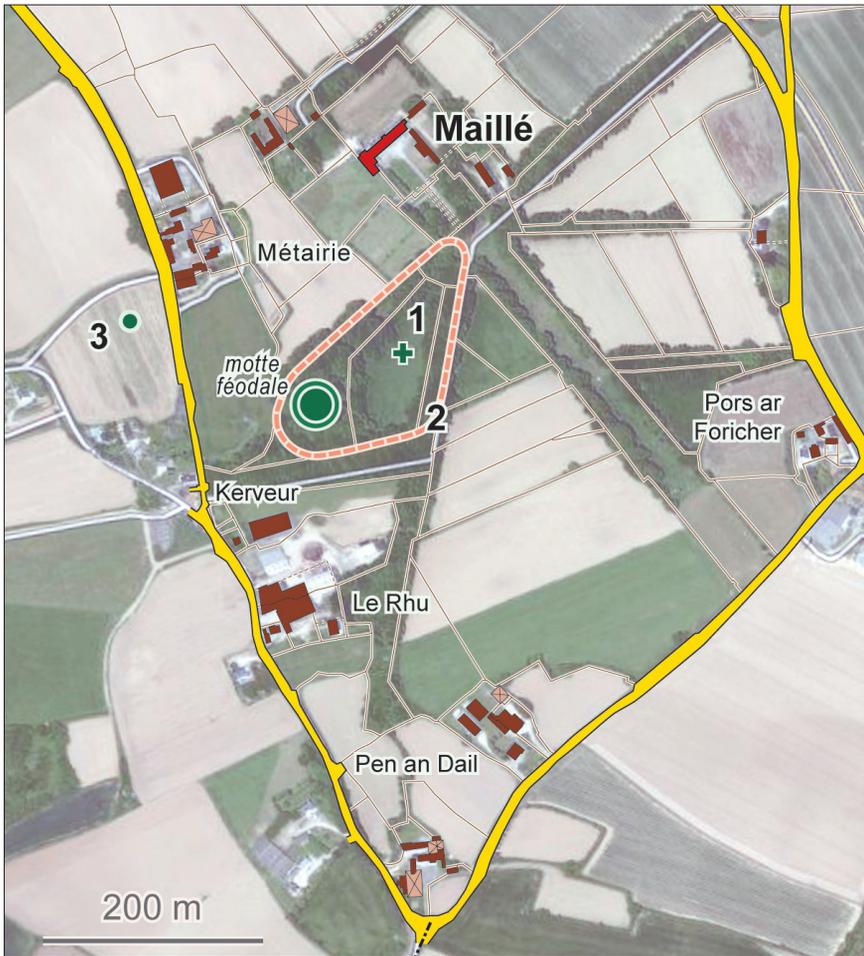


Figure 2 – Le paysage autour de Maillé (dessin Don Shewan, d'après Arch. dép. Finistère, cadastre napoléonien de 1837)

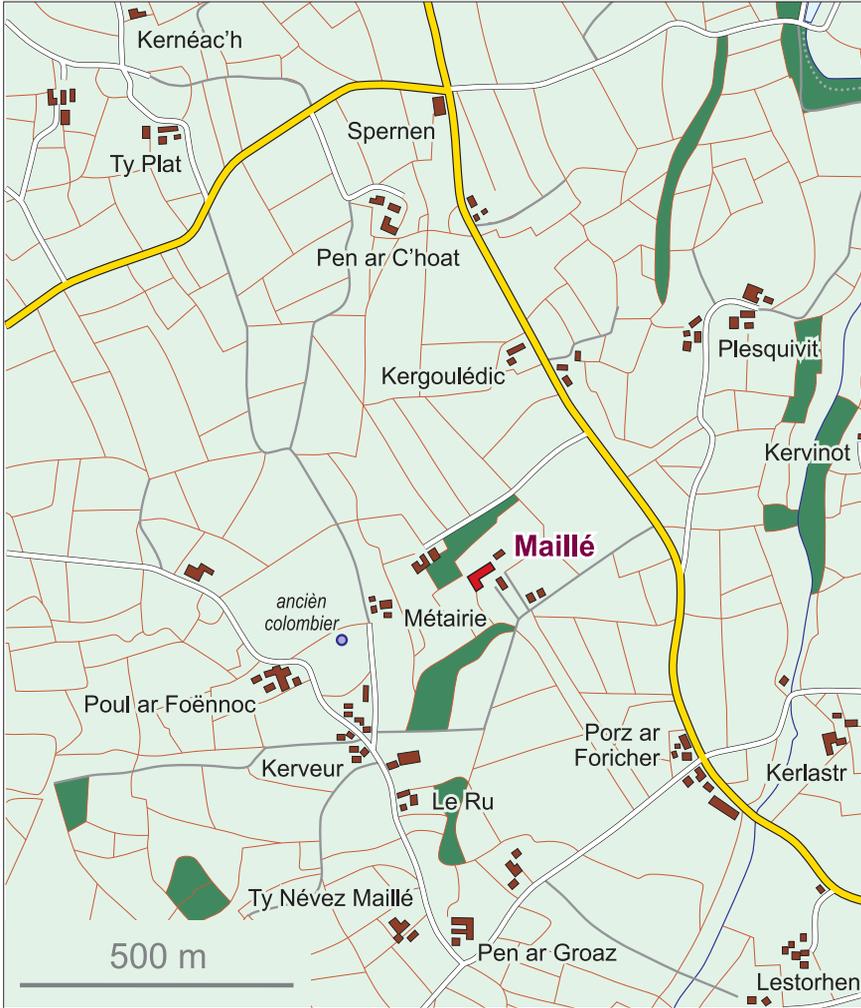


Figure 3 – Maillé : le château actuel et le site de la motte féodale et la basse cour (dessin Don Shewan)

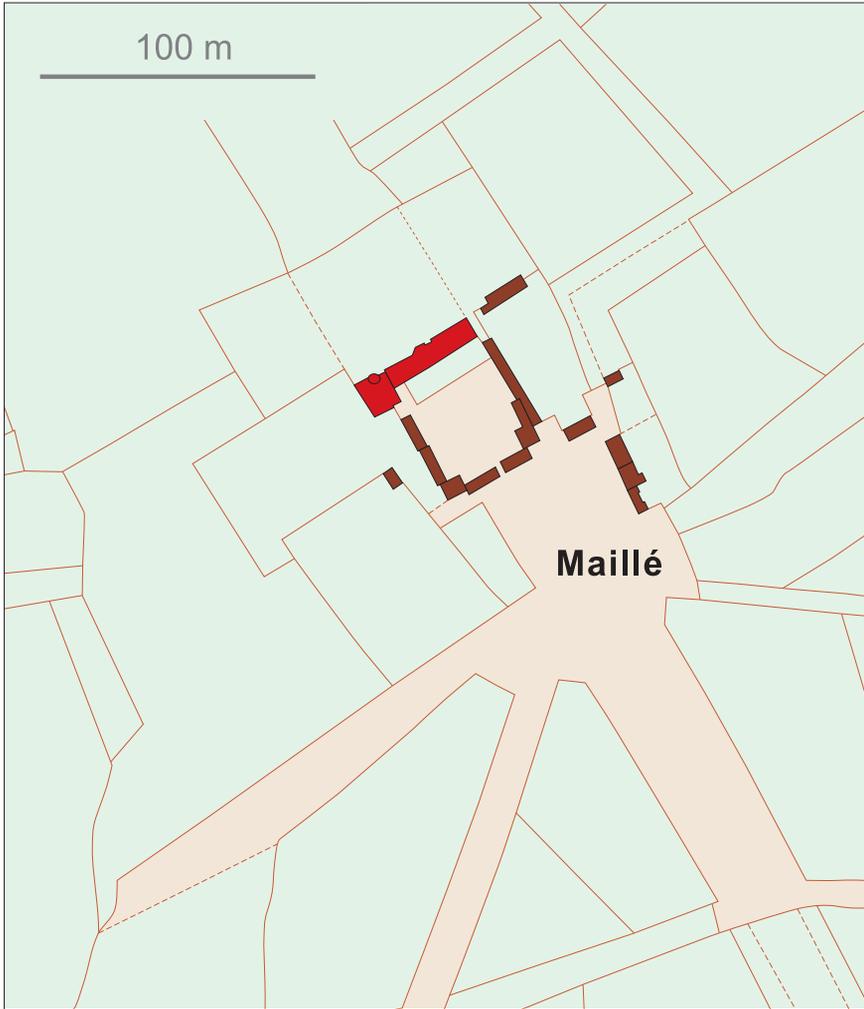


Figure 4 – Le site du château actuel et ses dépendances (dessin Don Shewan, d'après Arch. dép. Finistère, cadastre napoléonien de 1837)

### *Motte féodale et basse cour*

Maillé montre les vestiges d'une occupation d'une durée qui dépasse le millénaire. La structure bâtie la plus ancienne aujourd'hui visible est la motte féodale, exemple particulièrement remarquable d'une grande motte dans une région où de tels aménagements sont souvent étonnamment petits. Elle est de plan légèrement ovale, entourée d'un profond fossé, et située dans une basse-cour qui est elle-même délimitée par une douve relativement profonde, dont les côtés est et sud ont été comblés, mais qui est remarquablement bien conservée au nord-ouest, à l'endroit où elle borde l'une des allées d'honneur (fig. 2, n° 2). Il est fort probable que cette motte était le premier siège de Coët Seiz Ploué, « le bois des sept paroisses », allusion à la localisation des terres de la seigneurie originelle<sup>2</sup>. Cette structure n'ayant pas été fouillée, il n'est pas possible d'en déterminer la date, bien qu'elle soit très certainement antérieure, et de beaucoup, aux premières mentions que l'on rencontre dans les textes. Le sommet de cette motte mesure 22 mètres sur 18 mètres et domine de 5,50 mètres à 7,50 mètres, le fond du fossé, comblé pour une très large part, la largeur totale de l'ensemble variant de 55 mètres à 73 mètres<sup>3</sup>. On ne connaît pas précisément le tracé de l'ancienne basse-cour, sauf aux endroits où le fossé qui la cerne est encore visible. Comme nous l'avons souligné, elle est enserrée sur deux côtés par des allées d'honneur, que l'on traça vraisemblablement après que le fossé



Figure 5 – La motte féodale, aujourd'hui largement masquée par des arbres (Arch. dép. Ille-et-Vilaine, fonds Meirion-Jones, 2 septembre 2011)

<sup>2</sup> Voir ci-dessous, notes 6 et 7.

<sup>3</sup> Nous remercions Monsieur Michel Danguy des Déserts, qui nous a fourni un exemplaire de son plan, avec ces mesures.

eut été comblé. Nous avons reconstitué, avec ce qui nous paraît être une exactitude raisonnable, les limites de cette basse-cour (fig. 2, n° 2 ; fig. 4 et 5).

En l'absence de toute exploration archéologique détaillée du site, on ne peut que spéculer sur la nature des bâtiments qui se trouvaient sans doute dans la basse-cour. En règle générale, une motte de ce type servait de base à une tour, probablement bâtie en bois dans un premier temps, puis peut-être rebâtie en pierre par la suite. Mais, à Maillé, tout ceci ne peut rester que du domaine de l'hypothèse. De façon là encore générale, cependant, tous les bâtiments nécessaires au fonctionnement régulier d'un ensemble seigneurial de quelque importance devaient y être rassemblés. Ceux-ci devaient presque certainement comprendre une salle basse – avec charpente apparente – où l'on gérait les affaires publiques du domaine. Il s'y trouvait probablement aussi une cuisine, sans doute séparée des autres bâtiments, une boulangerie, ainsi que d'autres structures domestiques, dont certaines servaient de remises. Il est également possible que le rez-de-chaussée de la tour dressée sur la motte ait été occupé par une cuisine, remplaçant ou complétant celle bâtie dans la basse-cour. Les chevaux devaient être installés dans une écurie, elle aussi édifiée à l'intérieur de l'enceinte, comme les bâtiments servant à abriter le fourrage et les récoltes. Tous ces ensembles seigneuriaux étaient pourvus d'une chapelle, et c'est ici le seul bâtiment dont les traces se voient encore aujourd'hui ; nous en avons indiqué l'emplacement (fig. 2, n° 1)<sup>4</sup>. Le colombier n'existe plus, mais on en connaît l'emplacement exact grâce aux relevés effectués en 1837 (fig. 2, n° 3) ; comme partout ailleurs, il était situé, non à proximité de la résidence seigneuriale, où sa présence aurait constitué une gêne, mais au milieu des champs des fermiers du domaine, les pigeons pouvant se nourrir des céréales qui y poussaient avant d'être eux-mêmes consommés à la table seigneuriale.

Le domaine proprement dit ne se résumait pas à la motte et à sa basse-cour ; sa prospérité dépendait de ses terres et de leur exploitation. Nous ignorons combien des fermes actuelles trouvent leur origine au XII<sup>e</sup> siècle ou même dans les siècles antérieurs, mais il est probable que beaucoup d'entre elles furent exploitées dès le début du Moyen Âge. Un simple coup d'œil au cadastre de 1837 suffit à montrer l'intensité de l'exploitation des bonnes terres. Outre celles-ci, le domaine contenait des bois de différentes qualités, de la haute futaie croissant dans les zones élevées et donnant des matériaux de construction, jusqu'aux bosquets des zones basses, d'où l'on tirait les bois de faible diamètre utilisés dans bien des travaux de la ferme. Le domaine de Maillé était une communauté à part entière, dont les éléments étaient étroitement interdépendants, et qui, dans une large mesure, se suffisait à elle-même (fig. 2).

---

<sup>4</sup> La chapelle actuelle, au milieu des anciennes dépendances – sur le côté nord-est de la grande cour, en face du château – est récente, la chapelle originelle ayant été démolie à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle (voir ci-dessous, note 43).

On peut ainsi imaginer l'existence, dans la basse-cour, d'un groupe de bâtiments séparés les uns des autres, chacun ayant sa fonction particulière, dominés par la motte et sa tour résidentielle, comportant deux ou trois étages, et peut-être plus encore. C'est du sommet de cette tour que le seigneur et son entourage pouvaient contempler leurs terres des « sept paroisses ». Un tel ensemble de bâtiments isolés dressés à l'intérieur de la basse-cour ne pouvait que présenter des inconvénients, contraignant les occupants à passer de l'un à l'autre quel que soit le temps ; de plus, pour accéder à la résidence installée sur la motte, il fallait gravir des escaliers, ce qui nécessitait un effort physique, mais était néanmoins le prix à payer pour une certaine sécurité.

### *La descente de la motte féodale*

Deux conditions étaient nécessaires au passage de la motte et de sa basse-cour à une résidence plus compacte : il fallait tout d'abord que ses habitants prennent conscience que toute la partie résidentielle de la demeure et les structures domestiques correspondantes pouvaient être abritées sous un même toit, mais aussi que le climat politique soit suffisamment calme et assuré pour que les habitants se sentent en sécurité dans un site non fortifié. Nos recherches ont montré qu'à la suite des escarmouches périodiques qui émaillèrent la guerre de Succession de Bretagne (1341-1365), on reprit suffisamment confiance en l'avenir, dans la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, pour se remettre à rénover ou à bâtir. La résidence ducale de Suscinio en Sarzeau (Morbihan) fut manifestement reconstruite en partie à la fin du siècle ; c'est à la même époque qu'appartient la construction de la grande tour de Largoët en Elven (Morbihan). En nous basant sur l'analyse dendrochronologique des poutres de leur charpente, nous avons pu montrer que les salles du Pordor en Avessac (Loire-Atlantique) et le grand logis-porche de Kerandraou en Troguéry (Côtes-d'Armor) appartiennent au dernier quart du XIV<sup>e</sup> siècle.

La nouvelle demeure noble de Maillé se trouve à environ 250 mètres au nord de la motte, nous offrant un exemple classique d'une situation où la famille noble « descendait de la motte » et reconstruisait sa résidence principale à peu de distance de celle-ci (fig. 6). Rien ne permet de supposer que cette nouvelle résidence fut édiflée dans une zone antérieurement bâtie. Nous avons ici un excellent exemple d'un manoir typique de la fin du Moyen Âge, presque entièrement dépourvu de défenses, et qui, comme c'est le cas ici, pouvait, au cours des siècles suivants, être suffisamment agrandi et embelli pour accéder au rang de « château ». Rien n'indique que l'emplacement de la maison actuelle, qui sera décrite dans ce qui suit, ait été précédemment occupé par un quelconque bâtiment ; cette maison ne présente non plus aucun vestige d'un édifice à pans de bois. Mais, si l'on se fonde sur les données que nous avons pu recueillir ailleurs, on ne saurait totalement exclure cette possibilité<sup>5</sup>.

<sup>5</sup> Voir, par exemple, JONES, Michael, MEIRION-JONES, Gwyn I., GUIBAL, Frédéric et PILCHER, Jon R., « The Seigneurial Domestic Buildings of Brittany : A Provisional Assessment », *The Antiquaries Journal*, t. LXXIX, Part I, 1989, p. 73-110, voir p. 81-82.

Il est fort probable, en l'absence de toute preuve du contraire, que la partie médiévale de la maison actuelle est le successeur direct du « château à motte », constituant la résidence seigneuriale originelle. L'abandon du siège seigneurial placé sur une motte, avec tous les inconvénients et restrictions qui s'attachaient à un tel emplacement, fut un phénomène très tardif en Bretagne. On sait que certaines mottes continuèrent d'être habitées jusqu'au <sup>xv</sup><sup>e</sup> siècle, sinon plus tard encore, et rien n'interdit donc d'imaginer que le déplacement de l'habitat que connut Maillé puisse avoir eu lieu à la fin du <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècle. Ceci est même hautement probable et eut lieu sans doute assez tôt ; la famille occupant les lieux étant riche, elle fut peut-être parmi les premières à prendre une telle décision. Il est cependant intéressant de noter que ce nouveau site, comme celui de la motte et de sa basse-cour, est « sec ». Contrairement à ce que l'on observe à Bienassis en Erquy (Côtes-d'Armor), au Bois Orcan en Noyal-sur-Vilaine (Ille-et-Vilaine), à Mesneuf en Bourgbarré (Ille-et-Vilaine) et en bien d'autres lieux, le nouvel habitat ne s'installe pas en un site situé en contrebas de la fondation première, site où des sources ou un cours d'eau pouvaient fournir l'eau qui servirait à remplir une douve, à créer un étang ou un vivier, ou à actionner un moulin.



Figure 6 – Maillé vu du bord nord-ouest de l'ancienne basse-cour, le bloc Renaissance domine les jardins ; le manoir du <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècle, très modifié, se trouve à droite (Arch. dép. Ille-et-Vilaine, fonds Meirion-Jones, 2 septembre 2011)

### *Les seigneurs de Coat Seiz Ploué avant les environs de 1400*

Avant le mariage, en 1577, de la riche héritière Claude de Carman à François de Maillé, noble angevin, et leur accession à la seigneurie, en 1584, le château était le centre de la seigneurie de Coat Seiz Ploué<sup>6</sup>. Son nom, signifiant « le bois des sept paroisses », est une allusion à la situation des terres de la seigneurie originelle,



Figure 7 – Dalle tumulaire en granit d'Alain de Kermarvan, mort le 6 février 1264, actuellement dans la Chapelle de Lochrist an Izvelet, Lochrist-Plounévez (cl. Guy Ducellier)

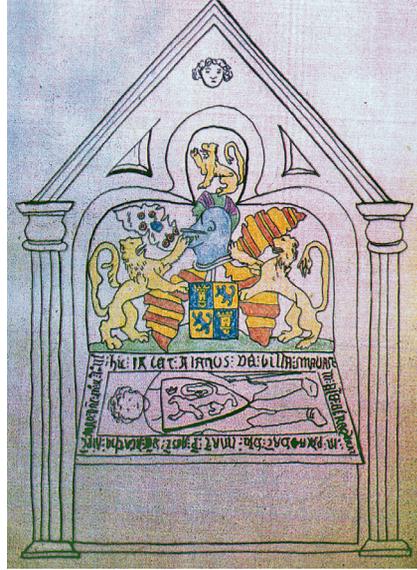


Figure 8 – Dessin par Jean Bouricquen (1614) du tombeau disparu d'Alain de Kermarvan, mort le 6 février 1264, anciennement dans la chapelle Sainte-Anne dans l'église paroissiale de Plounévez-Lochrist, d'après le manuscrit original, Archives du château de La Riaye en Ménéac, Morbihan, reproduit par la permission de M. Caler

<sup>6</sup> On rencontre aussi l'orthographe Coët-Seiz-Ploué, *Coat* étant la forme léonarde du breton *coet* (bois). Cette présentation reprend et corrige celle proposée dans MEIRION-JONES, Gwyn et JONES, Michael, « Trois résidences seigneuriales en haut Léon : Kerouzéré, Maillé et Tronjoly », *Bulletin de l'Association Bretonne*, 123<sup>e</sup> Congrès à Saint-Pol-de-Léon 1996, 1997, p. 184-191. TORCHET, Hervé, *Réformation des fougues de 1426. Diocèse ou évêché de Léon*, Paris, 2010, Éd. de la Pérenne, p. 215-216 en donne un récit bref, mais intéressant ; comme on le verra, cependant, nous nous séparons de lui sur plusieurs points importants. On verra LE GUENNEC, Louis, « Prééminences de la Famille de Maillé-Kerman dans l'Évêché de Léon en 1614 », *Bulletin de l'Association Bretonne*, 1933, p. 98-103 pour une présentation plus ancienne, qui nous mène jusqu'au début du XVII<sup>e</sup> siècle.

bien que les auteurs modernes ne s'accordent pas toujours sur l'identification des sept paroisses. Il s'agit très probablement de Plounévez-Lochrist, Lanhouarneau, Saint-Vougay, Plouzévé, Trézilidé, Cléder et Sibiril<sup>7</sup>. Quoi qu'il en soit, à la fin du Moyen Âge, le seigneur de Coat Seiz Ploué était l'un des deux nobles les plus riches du diocèse de Saint-Pol-de-Léon. En 1481, il déclarait ainsi un revenu annuel de 2 500 livres, soit la même somme que son voisin de Trémazan en Landunvez, Olivier II, seigneur du Chastel<sup>8</sup>.

La première référence indiscutable à l'existence d'un site fortifié à Coat Seiz Ploué apparaît en pleine guerre de Succession de Bretagne, lorsque, en 1351, Édouard III d'Angleterre confirma à Tanguy et Geoffroy de Kermavan la possession des sites fortifiés de « Kenedily, Selyploc [= Coat Seiz Ploué] et Doncher<sup>9</sup> ». Ces places avaient été confisquées par Sir Walter Bentley, lieutenant du roi, à leur frère aîné, Hervé, en raison du soutien que celui-ci avait apporté à la cause de Charles de Blois. La famille de Kermarvan (Kermorvan/Kermoan/Kermuan, francisé en Carman), originaire de Kermarvan en Kernilis (Finistère), où se voient encore les vestiges d'un château de la fin du Moyen Âge<sup>10</sup>, est attestée par les textes à partir

<sup>7</sup> KERHERVÉ, Jean, ROUDAUT, François et TANGUY, Jean, *La Bretagne en 1665 d'après le rapport de Colbert de Croissy*, Brest, Centre de recherche bretonne et celtique, 1978, p. 179 note 7, suggère qu'il s'agissait de Lanhouarneau, Plounévez-Lochrist, Plouzévé (avec la trêve de Trézilidé), Plougar, Sizun, Saint-Vougay [-Plougar] et Sibiril ; DANGUY des DÉSERTS, Michel, *Renseignements pouvant être utiles pour la visite*, dactyl., édition 1995, p. 1, place Trézilidé à part et omet Plougar et Sizun ; PETIT, J., « Compte rendu des journées », *Bulletin de l'Association Bretonne, 123<sup>e</sup> Congrès à Saint-Pol-de-Léon, 1996, 1997*, p. 37 inclut Cléder mais pas Sizun et se montre surpris par l'absence de Plouescat. Voir encore OGÈS, Louis, « Le prieuré de Lochrist-an-Izvelet en Plounévez-Lochrist », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XLIII, 1916, p. 135-172.

<sup>8</sup> COATVY, Yves, « La noblesse léonarde au XV<sup>e</sup> siècle », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXV, 1996, p. 306-308.

<sup>9</sup> The National Archives (Public Record Office), Londres, C 66/233 m. 22, lettres du roi, le 15 mars 1351, confirmant des lettres de Walter Bentley, le 7 décembre 1350 (= *Calendar of Patent Rolls, 1350-1354*, p. 54). Nous remercions Daniel Collet d'avoir essayé d'identifier Kenedily/Kenevedily et Doncher/Doucher, bien qu'il n'ait pas réussi à trouver de preuve convaincante de leur localisation. Par la suite, dans ses lettres à ses capitaines œuvrant en Bretagne, le roi Édouard III les informa qu'Henri, duc de Lancastre, son lieutenant, avait nommé encore une fois « *Tanguidus de Kaermarwan capitaneum in partibus Kenevidily, Seliploe et Douncher* », et il reconfirma cette nomination le 26 juin 1358 (The National Archives, C 76/36 m. 11).

<sup>10</sup> TORCHET, Hervé, *Réformation des fouages de 1426...*, *op. cit.*, p. 215 retrace l'histoire de la famille à partir d'un certain Pierre de Villa Mauen, qui serait mort en 1212, mais cette tradition, très souvent répétée, est basée sur une lecture ancienne et erronée de l'inscription figurant sur une pierre tombale qu'il convient de dater de 1264 (voir la note 12 et figures 7 et 8).

<sup>11</sup> KERNÉVEZ, Patrick, *Les fortifications médiévales du Finistère : mottes, enceintes et châteaux*, Rennes-Saint-Malo, Institut culturel de Bretagne/Centre régional d'archéologie d'Alet, 1997, p. 92-93. Tanguy était toujours capitaine de Kermorvan en Kernilis en 1360-1362 (The National Archives, E 101/174/4, E 101/175/5 et E 101/176/9).

de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>11</sup>. À cette époque, elle paraît avoir possédé des domaines importants en Plounévez-Lochrist, Alain de Kermarvan (*Villa Mavana*), chevalier, le premier membre de la famille que l'on puisse identifier avec certitude, choisissant d'être inhumé dans l'église paroissiale en février 1264<sup>12</sup>. Au XX<sup>e</sup> siècle, sa pierre tombale qui, après la destruction de l'enfeu contenant son tombeau (probablement au cours de la Révolution), avait été utilisée comme dalle de pavement, fut déplacée de la chapelle familiale de Sainte-Anne, située dans cette église, vers la chapelle voisine de Lochrist-an-Izelvet où on peut la voir aujourd'hui<sup>13</sup> (fig. 7, 8).

En août 1294, un autre Alain (II) de Kermarvan, qui était peut-être un petit-fils du premier, reconnu qu'il devait le service de deux chevaliers lorsque l'armée ducal fut convoquée à Ploërmel<sup>14</sup>. On peut raisonnablement penser que ce service était directement lié au fait qu'il tenait deux seigneuries, celles de Kermarvan en Kernilis et de Coat Seiz Ploué. Ceci le plaçait aussi au rang des plus importants sujets du duc dans le bailliage de Léon, car l'on note que peu de nobles, tant dans

<sup>12</sup> La date de la mort d'Alain, le 6 février 1264 n. s., est confirmée par un dessin de la pierre tombale, exécuté par Jean Bouricquen en 1614 (LE GUENNEC, Louis, « Prééminences de la Famille de Maillé-Kerman... », art. cit., p. 113, fig. 8). Il propose la lecture suivante : HIC : IACET : ALANUS : DE : VILLA : MAVAN : M : (ici cinq lettres informes) REQUIESCAT : IN : PACE + DEC : DIE : MERC : P : FESTI : BE : AGATHA : VIRG : ANNO : DNI : M : CC : LX : III (i.e. 6 février 1264, n.s.).

<sup>13</sup> La chapelle est en cours de restauration par les Monuments historiques. Nous remercions M. Guy Ducellier, qui nous a fait parvenir des photographies ainsi que des documents importants concernant l'histoire de la famille. Ces pièces donnent à penser que la lecture de l'épithaphe proposée par COUFFON, René et LE BARS, Alfred, *Diocèse de Quimper et Léon. Nouveau répertoire des églises et chapelles*, Quimper, Association diocésaine, 1988, p. 305 : HIC IACET ALANUS DE VILLA MAVANA USQUE DIEM RE [SURRECTIONIS] REQUIESCAT IN PACE + DEC [ESSIT] DIE MERC. POST FESTUM SANCTAE AGATHAE VIRGINIS ANNO DNI M CCLXIII mérite d'être revue (BEATAE pour SANCTAE, par exemple), et que la lecture donnée par Bouricquen est la bonne.

<sup>14</sup> MORVAN, Frédéric, « Le Livre des Ostz (1294). Un éclairage sur les rapports du duc avec la noblesse bretonne à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle », dans Jean KERHERVÉ (dir.) *Noblesses de Bretagne du Moyen Âge à nos jours*, Rennes, Presses universitaires de Rennes/Institut culturel de Bretagne, 1999, p. 87.

<sup>15</sup> PASTOUREAU, Michel, *L'Hermine et le Sinople : études d'héraldique médiévale*, Paris, Le Léopard d'or, 1982, p. 207, suivant le *Rôle d'armes de l'ost de Ploërmel* fragmentaire conservé dans les notes du grand antiquaire du XVII<sup>e</sup> siècle qu'était Roger de Gaignières, en donne le commentaire suivant « Membre non identifié de la famille de Kermarvan, après leur alliance avec les Lesquelen », cet Alain « portant d'or au lion d'azur [= Kermarvan], chargé sur l'épaule d'une tour d'argent surmontant une roué du meme [= Lesquelen] ». Selon TORCHET, Hervé, *Réformation des fouages de 1426. Diocèse ou évêché de Léon...*, op. cit., p. 215, note 170, ces armes jointes furent utilisées pour la première fois après le mariage entre Alain (pour Tanguy (III) de Kermarvan et Jeanne de Quélen en 1409. Mais FABRE, Martine, *Héraldique médiévale bretonne. Images personnelles, (vers 1350-1500), armoriaux, sceaux, tombeaux*, 2 vol., Lille, Septentrion, 1993, t. i, p. 380-381, n° 1640, montre que ces armes étaient utilisées par Tanguy (II) de Kermarvan en 1372. Les données que révèle la montre de 1294 conservée (MORVAN, Frédéric, « Le Livre des Ostz (1294)... », art. cit.) prouvent que, généralement, seuls les chefs d'armes répondaient à ces convocations, et nous pouvons donc être à peu près assurés que l'Alain en question était bien le seigneur de Coat Seiz Ploué. Il est en revanche difficile d'identifier l'alliance avec les Lesquelen (voir *infra*, note 27).

le Léon que dans l'ensemble du duché, devaient le service de plus d'un chevalier<sup>15</sup>. À partir de cette période, on peut établir avec un bon degré de certitude le profil général de la descendance familiale. La possession de la seigneurie de Coat Seiz Ploué fut transmise directement par les hommes jusqu'au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, puis, par les femmes, passa d'abord à un membre de la famille Ploesquellec de Bruillac en Plounérin (qui prit le nom de Carman lors de son mariage à une héritière de ce lignage), puis à la famille de Maillé (voir *supra*), qui le conserva jusqu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Est-il possible de suivre le lignage des premiers seigneurs potentiels de Coat Seiz Ploué avant Alain de Kermarvan († 1264) et peut-être même jusqu'au propriétaire – ou bâtisseur – de la grande motte qui constituait presque certainement le premier centre de la seigneurie et symbolisait l'autorité de la famille ?<sup>16</sup>. Des travaux récents sur les vicomtes et seigneurs de Léon et les possibles branches cadettes de la famille de Léon paraissent ouvrir une piste prometteuse<sup>17</sup>. En 1228, un certain Alain, fils de Guyomarc'h, apparut comme témoin d'une charte d'Hervé III, seigneur de Léon, en faveur de l'abbaye de Saint-Mathieu<sup>18</sup>. Guy Ducellier a montré, de façon très plausible, qu'Alain était probablement le fils cadet de Guyomarc'h V, vicomte de Léon († 1210), auquel fut donnée la châtelainie de Lesneven après la partition de la vicomté de Léon en 1179. De plus, d'après Ducellier, cet Alain, fils de Guyomarc'h, était peut-être le père d'Alain de Kermarvan († 1264)<sup>19</sup>. Mais, selon nous, rien n'interdit de penser que le témoin de 1228, qui était nécessairement un adulte et qui était certainement né avant 1210, et l'homme que commémore la pierre tombale de 1264, sont une seule et même personne. Il est possible que Guyomarc'h V de Léon l'ait établi comme juveigneur de Kernilis-Kermarvan, et que, peu de temps après, il ait aussi acquis ce qui allait devenir la seigneurie de Coat Seiz Ploué<sup>20</sup>.

<sup>16</sup> KERNÉVEZ, Patrick, *Les fortifications médiévales du Finistère...*, p. 156.

<sup>17</sup> KERNÉVEZ, Patrick et MORVAN, Frédéric, « Généalogie des Hervé de Léon (vers 1180-1363) », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXXI, 2002, p. 279-312 ; YEURC'H, Bertrand, BOURGÈS, André-Yves et KERNÉVEZ, Patrick, « Comtes, vicomtes et lignages châtelains en Bretagne au Moyen Âge », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXXVIII, 2010, p. 243-279 ; DUCÉLLIER, Guy, *Les Nuz de Kergournadec'h. Quid de leurs origines en Léon ?*, Brest : Association Glad Gwinevez, 2010 ; KERNÉVEZ, Patrick, *Vicomtes et seigneurs de Léon du XI<sup>e</sup> au début du XVI<sup>e</sup> siècle*, 3 vol., dactyl., thèse de doctorat d'histoire médiévale, Brest, Université de Bretagne occidentale, 2011.

<sup>18</sup> MORICE, Pierre-Hyacinthe, dom, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, 3 vol., Paris, 1742-1746, t. I, col. 863-864 ; voir VILLACROUX, Albert, « Les actes de Blein (Blain). Transcription et traduction à la demande de l'association « Les Amis de Saint-Mathieu » du manuscrit BnF, fr. 22 137, fol. 114 à 117 », dans Bernard TANGUY et Marie-Claire CLOÛTRE (dir.), *Saint-Mathieu de Fine-Terre à travers les âges*, Brest, 1995, p. p. 343-344 et KERNÉVEZ, Patrick, *Vicomtes et seigneurs de Léon...*, *op. cit.*, t. I, p. 128.

<sup>19</sup> DUCÉLLIER, Guy, *Les Nuz de Kergournadec'h...*, *op. cit.*, p. 28-29.

<sup>20</sup> Il n'existe pas de références indiscutables à cette seigneurie avant 1300. Selon TORCHET, Hervé, *Réformation des fouages de 1426. Diocèse ou évêché de Léon...*, *op. cit.*, p. 216, un conflit judiciaire,

L'évolution, vers 1250, de la famille voisine de Kergournadec'h, à laquelle s'intéresse Ducellier, en est très proche. Il semble, en effet, que cette importante famille de chevaliers, qui continua de prospérer jusqu'à une date avancée du XVI<sup>e</sup> siècle, descende aussi d'une branche cadette de la famille de Léon<sup>21</sup>. Comme l'a bien montré Patrick Kernévez, cette dernière avait commencé, vers le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, à perdre une grande partie du pouvoir qu'elle exerçait précédemment sur ses vassaux de second rang du Haut-Léon<sup>22</sup>. Plusieurs lignages des chevaliers, et parmi eux les juveigneurs de Léon, qui incluaient peut-être la famille de Chastel ainsi que d'autres familles, pour lesquelles on n'a pu établir de lien manifeste avec la famille de Léon, comme celles de Coëtivy et de Coëtmeur, sont maintenant visibles dans les sources<sup>23</sup>. Par les mariages, les affinités politiques et l'entrée au service du duc, elles formèrent bientôt un réseau social au maillage serré, qui allait dominer les affaires locales jusqu'au début de l'époque moderne. Les Kermarvan, seigneurs de Coat Seiz Ploué, en étaient l'un des éléments les plus importants.

La possession de résidences fortifiées constituait un symbole de leur statut et de leur autorité. À l'origine, dans le Léon, si l'on excepte les résidences tenues par les vicomtes et seigneurs de Léon et dont certaines prirent très tôt la forme de châteaux forts (Brest, La Roche-Maurice), ces résidences fortifiées étaient généralement des mottes avec basse-cour, ou, plus rarement, des maisons fortes<sup>24</sup>. Outre Kermarvan en Kernilis et Coat Seiz Ploué lui-même, les Kermarvan possédaient aussi, à la fin du Moyen Âge, les mottes de Lesquelen en Plabennec et de La Marche en Trézilidé<sup>25</sup>.

en 1298, entre Olivier de Kergournadec'h et Alain (II) de Kermarvan trouve son origine dans leurs prétentions respectives à Seiz-Ploué, à la suite d'un achat fait en février 1295 (n.s.) par Olivier de certains droits féodaux s'y rattachant, à Nuz de Traouelorn (*Id., ibid.*, p. 209, mais sans référence précise). Grâce à Guy Ducellier, nous savons aujourd'hui que la source de ces documents se trouve dans des notes prises au XVII<sup>e</sup> siècle par Sébastien de Rosmadec, marquis de Molac. On consultera BnF, ms. fr. 11551 fol. 12v, « Olivier, Seigneur de Kergournadec, chevalier, duquel se trouvent entr'autre deux (trois *en surcharge*) actes le premier passé par la cour de Lesneven l'an 1294 (du mois de fevrier *en surcharge*) par lequel Nuz de Traouelorn Escuyer vend des obeissances à Seixploé et Kersaudy à Monsour Olivier de Kergournadec, chevalier, le second de l'an 1298 sont lettres de Jan duc de Bretagne en son parlement à Henbont touchant un procez entre Alain de Kermauan Escuyer et Olivier de Kergournadec chevalier [...] », ainsi qu'un « accord par la cour du duc » entre les parties, daté du 29 avril 1298 (fol. 30v).

<sup>21</sup> DUCELLIER, Guy, *Les Nuz de Kergournadec'h...*, *op. cit.*, p. 26, montre, de façon convaincante, qu'elle put descendre de Salomon, autre fils de Guyomarc'h V de Léon.

<sup>22</sup> KERNÉVEZ, Patrick, *Vicomtes et seigneurs de Léon...*, *op. cit.*, t. 1, p. 214-222.

<sup>23</sup> *Id., ibid.*, t. 1, p. 122, 204, 218, 221-222.

<sup>24</sup> KERNÉVEZ, Patrick, « Mottes et châteaux du département du Finistère », dans Joëlle QUAGHEBEUR et Sylvain SOLEIL (dir.), *Le pouvoir et la foi au Moyen Âge en Bretagne et dans l'Europe de l'Ouest. Mélanges en mémoire du professeur Hubert Guillotel*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010, p. 459-474.

<sup>25</sup> KERNÉVEZ, Patrick, *Les fortifications médiévales du Finistère...*, *op. cit.*, p. 122-124, 197.

Celle de Lesquelen, dont une célèbre fouille a mis en évidence, voici plus de trente ans, la naissance au XI<sup>e</sup> siècle<sup>26</sup>, semble être passée entre leurs mains par mariage vers la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, bien que l'on n'ait pu clairement identifier le nom des membres du couple ainsi concerné<sup>27</sup>. Il est presque certain que La Marche fut acquise de façon semblable<sup>28</sup>; les données dont nous disposons aujourd'hui ne nous permettent toutefois pas de savoir si Kermavan en Kernilis et la « motte » de Coat Seiz Ploué leur avaient été concédés en tant que cadets en juveigneurie ou de fidèles vassaux de la famille de Léon, ou, au contraire, s'ils avaient fait preuve d'initiative en faisant bâtir ces lieux fortifiés ou en se saisissant de ceux-ci.

Quelques autres données concernant des membres de la famille de Kermarvan sont antérieures à la guerre de Succession de Bretagne. Après le décès d'Alain (I) en 1264, il est possible que la succession soit passée à Hervé de *Caermaugan*, écuyer, témoin d'une charte en septembre 1273<sup>29</sup>, tandis qu'un Jean de *Kermohan* était receveur du Léon en 1288<sup>30</sup>. Moins contestable est ce Tanguy de Kermarvan qui, avec deux autres priseurs, avait été chargé de choisir les terres sur lesquelles seraient levées des rentes de 20 livres et 40 livres pour le mariage d'Éon, fils aîné de Pierre de Lanmeur et de Constance de Ponthou, en 1321, puis à nouveau, en 1327, à propos d'une rente de 24 livres pour un autre mariage dans la famille de Ponthou<sup>31</sup>.

<sup>26</sup> IRIEN, Job, « Fouilles d'un site archéologique médiéval : la motte de Leskelen en Plabennec », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CV, 1977, p. 127-143 ; *Id.*, « Le site médiéval de Leskelen en Plabennec : le castel Saint-Ténéan », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CIX, 1981, p. 103-119.

<sup>27</sup> Selon LE GUENNEC, Louis, « Prééminences de la Famille de Maillé-Kerman... », art. cit., p. 99 Alain (I) de Kermarvan avait une fille ou une petite-fille, Béatrix, qui épousa François de Léon, seigneur de Lesquelen, qui prit son nom ; Alain (II) serait peut-être leur fils. Mais KERNÉVEZ, Patrick, « Mottes et châteaux du département du Finistère... », art. cit., p. 470 et *Id.*, *Vicomtes et seigneurs de Léon...*, *op. cit.*, t. 1, p. 121, a bien montré qu'il était fort peu probable qu'Alain (II) soit le fils de Béatrix et de François. Le premier seigneur de Lesquelen à porter ce nom fut Hervé de Lesquelen, fils d'Hervé, fils de Salomon, vers 1280, MORICE, dom Hyacinthe, *Mémoires pour servir de preuves...*, *op. cit.*, t. 1, col. 1071-1072. TORCHET, Hervé, *Réformation des foyages de 1426. Diocèse ou évêché de Léon...*, *op. cit.*, p. 235, suggère, de façon plausible, que c'est cet Hervé qui épousa l'héritière de Plabennec. Il est possible qu'une de leurs filles ait épousé un Kermarvan. Rien ne prouve l'existence d'un François, seigneur de Lesquelen, qui serait à peu de chose près leur contemporain.

<sup>28</sup> La Marche était entre les mains de la famille Kermarvan en 1402, année où furent enregistré les revenus d'un moulin à blé qui y était situé, Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1721/2.

<sup>29</sup> LA BORDERIE, Arthur de, *Recueil d'actes inédits des ducs et princes de Bretagne (X<sup>e</sup>, XI<sup>e</sup>, XIII<sup>e</sup> siècles)*, Rennes, Imprimerie Eugène Prost, 1888, n° CXLVII, p. 246 ; KERNÉVEZ, Patrick, *Vicomtes et seigneurs de Léon...*, *op. cit.*, t. 1, p. 227. Cet Hervé est peut-être aussi l'époux d'une héritière de Lesquelen (voir la note 27).

<sup>30</sup> LA BORDERIE, Arthur de, *Recueil d'actes inédits...*, n° CLXVIII, articles 61, 129, 209 et 240.

<sup>31</sup> Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 23 J 120, 1321, lettres de la cour de Lanmeur, et *ibid.*, 23 J 129, 1327.

Hervé Torché pense que, dans ce dernier cas, le Tanguy dont il est question pourrait être un juveigneur ou le fils aîné d'Alain (II)<sup>32</sup>, mais il n'est pas impossible qu'à cette époque cette personne ait été le chef de la famille et qu'il soit le père de Hervé (II) qui vit sa seigneurie lui être confisquée par Édouard III<sup>33</sup>. Il est également possible qu'Hervé ait, par la suite, récupéré son domaine, car, en 1381 encore, une cour déclarait agir en son nom en publiant des lettres.

D'autres données paraissent toutefois indiquer qu'à partir du milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, le chef de famille portait le nom de Tanguy, qu'il était le frère cadet de Hervé (II) et qu'il mourut en 1401 en possession de la seigneurie, son fils Alain (III) lui succédant. Pendant l'occupation de cette partie du Haut-Léon par les Anglais durant la guerre de Succession, Tanguy (II) fut reconnu capitaine de Kermarvan par les autorités anglo-bretonnes<sup>34</sup>. Vers 1360, il paraît avoir épousé Marguerite de Penanknech (ou Pennanéac'h) en Plouénan (Finistère), qui lui apporta une riche dot, dont la mouvance de Kerouzéré en Sibiril<sup>35</sup>. C'est probablement le même Tanguy de Kermorvan, chevalier, qui fut capitaine de la ville et du château de Lesneven en 1372<sup>36</sup>, et qui, à la suite de l'exil du duc Jean IV en 1373, fit partie de la garnison anglo-bretonne du château de Brest en 1377-1379<sup>37</sup>, ce qui l'amena à effectuer au moins un voyage en Angleterre<sup>38</sup>. On le voit aussi, en son nom de Tanguy de Kermorvan, chevalier, accepter les clauses du second traité de Guérande, le 20 avril 1381, et ce dans la ville de Guérande elle-même, où il se trouvait sans doute en tant que membre de la maison ducale<sup>39</sup>.

C'est dans les premiers aveux présentés au seigneur de Coat Seiz Ploué à partir de 1377 que l'on trouve les preuves de sa probable possession du domaine au cours de cette période<sup>40</sup>. En mai 1385, Alain, fils aîné de Tanguy, épousa Jeanne

<sup>32</sup> TORCHÉ, Hervé, *Réformation des fougues de 1426. Diocèse ou évêché de Léon...*, *op. cit.*, p. 216.

<sup>33</sup> Il semble que cet Hervé soit mentionné pour la première fois lors d'un conflit avec l'abbaye de Saint-Mathieu en 1331, à propos du prieuré de Saint-Christ, *Id., ibid.*, p. 216, mais sans référence précise.

<sup>34</sup> Voir *supra*, notes 9 et 11.

<sup>35</sup> Elle mourut avant le 20 août 1378, Arch. dép. Côtes-d'Armor, 89 J 42, lettres de la cour d'Alain de Rohan, seigneur de Léon, dans la châtellenie de Penzé, mention des terres « retrez de mons. Tanguy de Kermarvan et Dame Margarite de Penanchnech, jadis sa compaignie ».

<sup>36</sup> Arch. dép. Loire-Atlantique, E 137/23, 24 décembre 1372, cf. FABRE, Martine, *Héraldique médiévale bretonne...*, *op. cit.*, t. I, p. 380-381 n° 1640.

<sup>37</sup> Arch. dép. Loire-Atlantique, E 214, 21 juin 1377.

<sup>38</sup> The National Archives, C 76/63 m. 10, 12 décembre 1378, et m. 5, 28 février 1379, lettres de sauf-conduit pour son retour à Brest.

<sup>39</sup> MORICE, dom Hyacinthe, *Mémoires pour servir de preuves...*, *op. cit.*, t. II, col. 275, d'après Arch. nat., France, J 242 n° 57<sup>12</sup>. Il se trouvait à Vannes avec Jean IV le 5 décembre 1379, Arch. dép. Loire-Atlantique, E 135/1 = MORICE, dom Hyacinthe, *Mémoires pour servir de preuves...*, *op. cit.*, t. II, col. 708 avec la date incorrecte du 5 décembre 1370.

<sup>40</sup> Arch. dép. Finistère, I E 717 (anc. I E 412<sup>2</sup>).

de Rosmadec<sup>41</sup>, et l'année suivante Jean IV confirma à Tanguy (II) et Alain (III) qu'ils recevraient, jusqu'à la fin de leurs jours, les revenus de la seigneurie de Boulic en Châteaulin, à propos de laquelle ils entrèrent par la suite en conflit avec Jean Le Barbu, autre favori de Jean IV<sup>42</sup>. Mais, jusqu'à sa mort en 1401, Tanguy conserva, dans une large mesure, la confiance du duc. On peut estimer que ceci contribua aussi à lui donner les nouvelles ressources financières qui lui permirent de commencer la construction d'un nouveau manoir, afin peut-être de remplacer des bâtiments endommagés ou détruits pendant la guerre de Succession. Car, ainsi que le montrent les données architecturales analysées dans ce qui suit, c'est au dernier quart du XIV<sup>e</sup> siècle qu'appartiennent sans doute les premiers éléments bâtis de la résidence actuelle, que l'on peut très certainement attribuer à Tanguy (II). À l'appui de cette interprétation, on citera un document papal de 1393, autorisant la construction d'une chapelle – Notre-Dame de Kermeur – pour le manoir<sup>43</sup>, chapelle qui est probablement celle que nous avons identifiée dans la basse-cour ; il est possible qu'elle soit venue remplacer une chapelle antérieure, détruite pendant la guerre de Succession.

#### *La résidence actuelle : Maillé au quatorzième siècle*

C'est le manoir médiéval, aujourd'hui masqué par l'ensemble du château, qui est sans aucun doute le plus grand trésor de Maillé ; c'était, comme on va le découvrir, une résidence de quelque importance (fig. 9).

Le plan tripartite originel se voit dès que l'on pénètre dans le bâtiment ; la porte d'origine est toujours en place, donnant accès à l'extrémité inférieure de la salle basse médiévale, par la suite divisée en deux pièces par l'insertion d'une cloison. À gauche (ouest) se trouve la cuisine originelle, avec une profonde cheminée destinée à accueillir les intenses activités culinaires qui devaient se dérouler dans la cuisine d'une vaste et importante résidence. À l'est (droite), la troisième unité du bâtiment médiéval a été considérablement modifiée à la Renaissance par l'insertion d'un escalier.

<sup>41</sup> TORCHET, Hervé, *Réformation des fouages de 1426. Diocèse ou évêché de Léon...*, *op. cit.*, p. 216 (suivant probablement BnF, ms. fr. 11551 fol. 30<sup>v</sup>, « le IIe mai 1385. Par la cour de Lesneven noble hom monsieur Ryou de Rosmadec chevalier [...] de mariage d'entre monsr. Alain de Kermauan chevalier d'une part et Jehanne la file dudit monsr. Ryou d'autre part, luy promet [...] le dit Alain o l'autorité de monsr Tanguy de Kermauhan son pere sous le scel de la dit cour »).

<sup>42</sup> BnF, ms. fr. 11531 p. 427, avant le 26 juin 1386 (= JONES, Michael, *Recueil des actes de Jean IV, duc de Bretagne*, 3 vol., Paris et Bannalec, 1980-2001, t. II n° 440). Pour le débat avec Jean Le Barbu, *Id.*, *ibid.*, n° 926-927, le 30 mars 1393 ou avant, n° 1139, 1<sup>er</sup> septembre 1398, et MORICE, dom Hyacinthe, *Mémoires pour servir de preuves...*, *op. cit.*, t. II, col. 651.

<sup>43</sup> PETIT, J., « Compte rendu des journées... », *art. cit.*, p. 39. Cette chapelle s'effondra à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, mais plusieurs statues et la table de communion furent récupérées par des paroissiens et replacées dans une nouvelle chapelle ; cette dernière fut remplacée en 1984-1985, mais conserve encore les statues originelles (DANGUY des DÉSERTS, Michel, *Renseignements pouvant être utiles...*, *op. cit.*, p. 14-15).



Figure 9 – Façade très modifiée et rénovée du manoir médiéval, les structures Renaissance se trouvant à gauche (Arch. dép. Ille-et-Vilaine, fonds Meirion-Jones, 2 septembre 2011)



Figure 10 – Façade arrière, tournée vers le nord, montrant le manoir du XIV<sup>e</sup> siècle, et, à droite, le bloc Renaissance rajouté (Arch. dép. Ille-et-Vilaine, fonds Meirion-Jones, 26 juin 1994)

On notera le conduit de cheminée en saillie (il a perdu sa partie supérieure, la souche). À droite, la porte en rez-de-chaussée indique clairement la présence ancienne d'une annexe de ce côté (voir la fig. 20). Le belvédère apparaît ici avant sa restauration récente et le remplacement de son couronnement en briques, qui apparaît ici, par une coupole de pierre.

Deux éléments de la salle basse sont particulièrement remarquables : la cheminée latérale massive, avec ses moulures bien arrondies, semblables à ceux qui se voient encore dans l'ancienne cuisine, et l'ancienne fenêtre à quadrilobe, aujourd'hui condamnée et n'apparaissant plus que sous la forme d'un placard mural dans le mur extérieur de la maison (fig. 9, 10). Le mur de refend interne, inséré par la suite, condamne entièrement la cheminée et la fenêtre. Cette dernière, dans son état premier, permettait aux rayons du soleil d'éclairer les environs de la cheminée et trouve des parallèles dans d'autres grandes maisons de la région, en particulier dans l'appartement ducal du logis porche de Suscinio ainsi qu'au Roual en Dirinon (Finistère).

Ce plan tripartite se répète à l'étage, la chambre seigneuriale se trouvant au-dessus de la cuisine du rez-de-chaussée, emplacement classique dans les maisons nobles. La salle haute est placée au-dessus de la salle basse ; la magnifique charpente encore en place montre que cette pièce était pourvue d'une charpente apparente (fig. 11, 12, 13). Les arbalétriers sont renforcés par des jambettes courbes réunies par un poinçon pendant. On sait que beaucoup de grandes maisons de cette région ont été largement modifiées, leur grenier étant adapté afin qu'il puisse servir de lieu de rangement ou d'entrepôt. C'est pour cette raison que les poinçons des fermes de la toiture ont souvent été sciés afin de permettre une circulation plus aisée, comme c'est d'ailleurs le cas à Maillé (fig. 11). Les moulures sont bien élaborées et assez profondes. Toute la charpente était peinte de feuilles de chêne ; sur les pannes se voient des fleurs rouges sur fond noir (fig. 12, 13). Nous pensons qu'un tel ensemble ne saurait être postérieur à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle et nous sommes tentés d'y voir le résultat des activités de Tanguy (II), comme nous l'avons proposé dans ce qui précède.

Les moulures bien arrondies des cheminées sont semblables à ceux qui se voient en des lieux très éloignés les uns des autres, comme le grand donjon de Largoët en Elven (Morbihan) et le logis de La Grand-Cour en Taden (Côtes-d'Armor), structures que nous datons de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle en nous basant sur des critères stylistiques. À Taden, la cheminée de la salle haute est, elle aussi, placée latéralement, comme l'est la cheminée beaucoup plus ancienne du Brégain en La Boussac (Ille-et-Vilaine). À Maillé, les profondes moulures des fermes de charpente, avec leurs filets prononcés, nous incitent à les dater du dernier quart du XIV<sup>e</sup> siècle, comme celles du Pordor en Avesnac (Loire-Atlantique), que nous avons ainsi placées grâce à la dendrochronologie<sup>44</sup>.

Il nous reste à commenter l'emplacement des cheminées, des entrées et de l'escalier de la maison « primitive ». Les cheminées principales, celles des deux salles superposées, sont placées latéralement et forment saillie sur le mur arrière ; un tel emplacement est typologiquement ancien, ce qui ne signifie pas, pour autant,

<sup>44</sup> MEIRION-JONES, Gwyn et JONES, Michael, « La résidence noble en Bretagne, XI<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles : Salles et chambres », dans MEIRION-JONES, Gwyn (dir.), *La demeure seigneuriale du monde Plantagenêt, XI<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles : salles, chambres et tours*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, sous presse.



Figure 11 – Éléments de la charpente de l'ancienne charpente apparente de la salle haute (Arch. dép. Ille-et-Vilaine, fonds Meirion-Jones, 1<sup>er</sup> juillet 1994)

On notera la décoration de feuilles de chêne peintes sur les aisseliers et les vestiges sculptés de l'extrémité du poinçon scié. La ligne courbe du décor montre clairement que le toit était lambrissé et il est presque certain que la voûte en berceau était, elle aussi, ornée de motifs peints.



Figure 12 – La partie inférieure des entrails moulurés était, elle aussi, richement décorée (Arch. dép. Ille-et-Vilaine, fonds Meirion-Jones, 1<sup>er</sup> juillet 1994)



Figure 13 – Les pannes latérales, comme les entrails, portaient une décoration peinte (Arch. dép. Ille-et-Vilaine, fonds Meirion-Jones, 1<sup>er</sup> juillet 1994)



Figure 14 – Le puits de l'escalier à vis originel (xiv<sup>e</sup> siècle), transformé en vestibule richement décoré (Arch. dép. Ille-et-Vilaine, fonds Meirion-Jones, 1<sup>er</sup> juillet 1994)

qu'il faille nécessairement dater du XIII<sup>e</sup> siècle un tel aménagement. On en trouve deux autres exemples, dont la date est indiscutable, à La Mettrie du Han en Roz-Landrieux (début du XIII<sup>e</sup> siècle)<sup>45</sup> et au Brégain en La Boussac (ces deux sites se trouvent en Ille-et-Vilaine)<sup>46</sup>. La reconstruction du Brégain débuta à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle ou début du siècle suivant ; on y édifia deux salles superposées et une tourelle d'escalier, selon un modèle qui, à cette époque, était encore nouveau dans les campagnes bretonnes. Il est en revanche probable que La Grand-Cour appartient à une période avancée du XIV<sup>e</sup> siècle.

À Maillé, la porte d'entrée se situe à l'extrémité inférieure de la salle, à proximité de la porte de communication avec la cuisine ; c'est là un emplacement classique dans une salle médiévale, comme l'est d'ailleurs celui de la porte qui lui fait face et donne sur le verger (fig. 10). C'est ici la situation la plus probable de l'escalier primitif, installé dans une tourelle faisant saillie à l'arrière de la maison. La cheminée de la cuisine est placée dans le mur de refend ; l'épaisseur considérable et inhabituelle de celui-ci s'explique par la présence de l'ancien four à pain dans le même mur, l'ouverture de ce four se trouvant dans le mur situé à l'extrémité inférieure de la salle basse. Le « puits » d'escalier circulaire, servant aujourd'hui de vestibule, est également inclus dans ce mur épais (fig. 14) ; son diamètre est certes moindre que ce que l'on pourrait attendre d'un escalier à vis dans une maison de cette importance, mais cette attribution n'est pas impossible (fig. 17). Il s'agit ici presque certainement de l'escalier à vis originel, car il n'existe aucune preuve de l'existence d'un autre escalier à l'extrémité inférieure de la salle. Il nous est toutefois impossible de savoir si cet escalier était en pierre ou en bois, car tous ses vestiges sont aujourd'hui masqués par la décoration de la pièce.

Quelques indices montrent qu'une structure était autrefois attachée au mur arrière, à l'ouest de la saillie que forme le conduit de cheminée ; il ne peut s'agir ici que d'un appentis servant de remise ou peut-être de cave, cette dernière structure n'apparaissant qu'avec la construction du logis du XVI<sup>e</sup> siècle. Il est certain que la porte s'ouvrant dans le mur arrière (fig. 10) menait à une pièce extérieure ou à une remise, une telle structure apparaissant sur le plan du domaine, figurant la maison et ses jardins, dressé au XVIII<sup>e</sup> siècle (fig. 20) et sur lequel nous reviendrons plus en détail par la suite.

### *Les seigneurs du XV<sup>e</sup> siècle*

Le minu présenté le 28 avril 1402 par Alain (III), seigneur de Coat Seiz Ploué, pour son défunt père est le premier d'une longue série de documents qui nous

<sup>45</sup> MEIRION-JONES, Gwyn, JONES, Michael, « La Grande Mettrie en Roz-Landrieux, Ille-et-Vilaine », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXIX, 2001, p. 509 – 545

<sup>46</sup> Pour la commission régionale de l'Inventaire, 1993, p. 72, Le Brégain date de 1400 environ ; selon nous, il est d'une ou deux décennies plus ancienne(s).

livrent des détails de plus en plus fournis sur la richesse croissante de la famille ainsi que de nombreuses précisions sur la succession jusqu'à l'époque moderne<sup>47</sup>. L'histoire qu'ils racontent ne sera évoquée que dans ses grandes lignes : au xv<sup>e</sup> siècle, l'expansion de leurs domaines<sup>48</sup>, une fortune en croissance continue, le prestige social, des mariages avantageux et des liens étroits avec la maison ducal, portèrent la famille de Kermarvan non loin du sommet de la société bretonne. En 1402, Alain paya un rachat de 120 livres. Quand il mourut, en 1408, son fils unique, Tanguy (III)<sup>49</sup>, lui succéda. Au cours de sa longue carrière, ce dernier fut longtemps au service du duc, tant dans le domaine des armes que dans d'autres fonctions civiles en tant que chambellan de Jean V et de ses fils<sup>50</sup>.

Il en fut récompensé en se voyant promu au rang de banneret en 1455<sup>51</sup>, son fils Tanguy (IV) lui succédant en 1461<sup>52</sup>. Il présenta un minu, le 27 juin 1463, pour son

<sup>47</sup> Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1721/2. Les revenus de la seigneurie pour l'année du rachat furent portés à la connaissance de Guillaume Marheuc, receveur de Lesneven, le 28 avril 1402, mais le document porte la mention suivante : « Cest minu n'est pas valable pour ce que ledit Messire Alain ne le baille de lui mesme ainz le baille par le rapport des ses officiers et n'est pas sellé soubz son seau pour quoy il est ordonné [? ou commis] au receveur rapporter a son prochain compte plus suffisant menu sellé soubz son propre seau et en maniere qu'il doie estre receu, et pour ce en attendant celui menu l'an paiaint ceste ferme ». Parmi les points intéressants de ce document, notons qu'aucun revenu n'est signalé pour le « moulin foulerez Mihel pour ce qu'il fut brisé par les grans heaues ». Ce minu nous donne aussi la date précise du décès de Tanguy, le lundi après Quasimodo (10 avril) 1401.

<sup>48</sup> COATIVY, Yves, « La noblesse léonarde... », art. cit., p. 310, carte 3, Les métayers des Kermavan, branche aînée, 1426-1440, en montre plus de quarante, répartis sur au moins quinze paroisses, Plouénan et Plouénévez contenant « l'essentiel des terres au chef de nom et d'armes » et révèle aussi que la famille avait plus de métayers, répartis sur une zone plus vaste, que les Chastel (carte 4, p. 311), Coëtivy (carte 5, p. 311) et les Kerouzéré (carte 6, p. 312) à cette époque.

<sup>49</sup> Des aveux de ses vassaux furent présentés à Tanguy (III) avant le 25 août 1408 (Arch. dép. Finistère, 1 E 717, anc. 1 E 412<sup>2</sup>), et Jeanne de Rosmadec, veuve d'Alain, présenta, le 2 décembre 1409, un minu pour ce que celui-ci tenait en la châtellenie de Lesneven (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1721/2).

<sup>50</sup> TORCHET, Hervé, *Réformation des fouages de 1426. Diocèse ou évêché de Léon...*, op. cit., p. 216 en donne un bon résumé. En 1420, il commandait trente hommes d'armes de la garde personnelle du duc, MORICE, dom Hyacinthe, *Mémoires pour servir de preuves...*, op. cit., t. II, col. 1067 : en 1423, il aida à l'installation du nouvel évêque de Saint-Pol dans sa cathédrale (*Id.*, *ibid.*, t. II, col. 1132-1134), servit en tant que capitaine de Brest de 1423 à 1432 (*Id.*, *ibid.*, col. 1195, 1205, 1233), fut présent au siège de Saint-James-de-Beuvron en 1426 et à celui de Pouancé en 1432, etc.

<sup>51</sup> *Id.*, *ibid.*, t. II, col. 1641-1642, 17 février 1455. L'attribution des vestiges du château de Kermarvan en Kernilis à Tanguy (III) ou Tanguy (IV) paraît très vraisemblable : KERNÉVEZ, Patrick, *Les fortifications médiévales du Finistère...*, p. 93 (où ils sont appelés « Tanguy II » et « III »).

<sup>52</sup> Il épousa Marguerite du Chastel en 1433, fut écuyer de la maison ducal avant 1451, chambellan avant 1453 et servit en tant que homme d'armes à la lance dans la garnison de Brest en 1454-1455, TORCHET, Hervé, *Réformation des fouages de 1426. Diocèse ou évêché de Léon...*, op. cit., p. 216 ; MORICE, dom Hyacinthe, *Mémoires pour servir de preuves...*, op. cit., t. II, col. 1604, 1605, 1627, 1629, 1646 ; Arch. dép. Loire-Atlantique, E 133 n° 10, décembre 1454, avec le Grand Maître de Bretagne.

père récemment décédé<sup>53</sup>. Il joua un rôle semblable à celui de son père en servant François II dans la guerre du Bien public (1465) et en levant des troupes en de nombreuses occasions, sa carrière militaire s'achevant glorieusement par sa mort sur le champ de bataille de Saint-Aubin-du-Cormier (juillet 1488)<sup>54</sup>. Il servit aussi son duc dans des circonstances moins martiales : en 1466, il fut dépêché comme envoyé du duc en Angleterre<sup>55</sup>, et il joua un rôle important dans la vie politique du Haut-Léon, tout en se trouvant souvent à la cour ducal. Il sut préserver son statut et ses droits<sup>56</sup>, et se montra administrateur astucieux de ses domaines, sans hésiter à faire étalage de sa richesse et de son statut. Un autre minu fut présenté pour Coët-ploenevez en 1478<sup>57</sup>, Tanguy (IV) étant alors l'un des deux plus riches seigneurs du Haut Léon.

Outre son manoir de Coat Seiz Ploué, la famille possédait plusieurs autres résidences (un fermier, Jean Bihan résidait dans leur manoir de Lesquelen en 1478, et les textes font également mention d'un hôtel à Langouvily en Lanhouarneau et d'un manoir à Kercalz ; la famille tenait toujours le château de Kermarvan en Kernilis), la création d'une chapelle familiale richement ornée à Lochrist-Plounévez, où l'un des fils de Tanguy (IV), Jean, évêque de Saint-Pol-de-Léon (1503-1514)<sup>58</sup>, fut inhumé par la suite et où des fragments de son tombeau se voient encore<sup>59</sup>, étant une preuve supplémentaire de leur statut élevé. Un vitrail aujourd'hui disparu, installé en 1484 dans cette chapelle et décrit par Jean Bouricquen en 1614, montrait les armes et les alliances familiales des quatre générations qui s'étaient succédé depuis l'époque de Tanguy (II), époque où la fortune de la famille était à son apogée.

<sup>53</sup> Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1721/2, où, outre son manoir de « Coetlesploenevez appelé les Euzon o ses bois, courtiliz, parchs, clostures, seigneuries, franchises et largisses », il reconnaissait, entre autres possessions, tenir la motte de La Marche, des moulins à Trézilidé, des terres en Ploezévéde et Saint-Vougay, le manoir de Saint-Aubien en Cléder et le Moulin-Coz en Plouéan. Le 16 octobre 1463, François II a donné des lettres établissant une foire à Lochrist pour Tanguy (IV) ; celles-ci n'eurent cependant pas d'effet et durent être promulguées à nouveau près de vingt ans après, le 27 juillet 1482, la foire devant se tenir le jour de la Sainte-Croix (14 septembre), Arch. dép. Finistère, 1 E 717, anc. 1 E 412<sup>2</sup>.

<sup>54</sup> Le duc lui donna 400 livres et une pension de 200 livres par an afin de couvrir en partie les dépenses encourues par celui-ci lorsqu'il l'avait accompagné en France en 1465, MORICE, dom Hyacinthe, *Mémoires pour servir de preuves...*, t. III, col. 144. Pour son œuvre en tant que commissaire pour des hommes d'armes, *Id.*, *ibid.*, t. III, col. 139 (1<sup>er</sup> janvier 1467), col. 281 (1475, avec Jean Meschinot), col. 229 (27 mai 1477).

<sup>55</sup> *Id.*, *ibid.*, t. III, col. 136-137, 18 novembre 1466.

<sup>56</sup> En 1466, il souleva de vives objections à la construction d'une tour à Kerouzéré en Cléder, mais, comme le montre le bâtiment actuel, ses objections ne furent pas prises en compte, MEIRION-JONES, Gwyn et JONES, Michael, « Trois résidences seigneuriales en haut Léon... », p. 178 d'après Arch. dép. Loire-Atlantique, B 3 fol. 40, 88v et B 4 fol. 52v et 66.

<sup>57</sup> *Ibid.*, B 1721/2, 14 octobre 1478, parchemin énorme, de près de 3 mètres de long.

<sup>58</sup> Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 J 654, plusieurs exemplaires de la bulle d'élévation à l'épiscopat. Jean semble avoir été précédemment recteur de Plounévez-Lochrist.

<sup>59</sup> LE GUENNEC, Louis, « Prééminences de la Famille de Maillé-Kerman... », art. cit., p. 111-113.

La fierté familiale s'affirme aussi, à la fin du xv<sup>e</sup> siècle et au début du siècle suivant, dans bien d'autres églises, chapelles et couvents de la région, bien que ces figurations ne puissent être examinées en détail ici<sup>60</sup>.

*Le xv<sup>e</sup> siècle : du manoir de Coat Seiz Ploué au château de Maillé*

Tanguy (V), qui succéda à son père en 1488 et mourut en 1520, semble avoir laissé trois fils, qui moururent tous sans héritiers directs. Tanguy (VI), Charles et François, qui se succédèrent rapidement comme seigneurs de Coat Seiz Ploué, furent les derniers Kermarvan de la ligne mâle directe à tenir le domaine<sup>61</sup>. Tout naturellement, comme leurs prédécesseurs, ils jouèrent leur rôle dans les affaires militaires, tinrent leur place dans les cérémonies locales (ils étaient présents lors de l'entrée en grande pompe de l'évêque de Saint-Pol-de-Léon dans sa cathédrale)<sup>62</sup>, administrèrent leurs domaines et entrèrent en conflit avec leurs voisins<sup>63</sup> ; aucun d'entre eux, cependant, ne paraît avoir connu l'éminence politique qui avait été celle de Tanguy (III) et de Tanguy (IV). Tanguy (VI) mourut en 1528, et Charles lui succéda<sup>64</sup>. La seigneurie passa à François avant septembre 1535<sup>65</sup>, mais ce dernier ne la tint que pendant un laps de temps très court et elle passa bientôt à leur sœur Françoise. Peu de temps avant – ou après – elle épousa Jean de Ploesquellec, seigneur de Bruillac en Plounérin, qui avait pris le nom de Kermarvan/Carman<sup>66</sup>. Le couple eut deux fils, Jean et Maurice, et deux filles, Claude et Gabrielle. On

<sup>60</sup> *Id.*, *ibid.*, *passim*.

<sup>61</sup> Tanguy (VI) présenta le minu pour son père le 1<sup>er</sup> avril 1521. Bien que formel, ce document donne des détails utiles sur « le manoir de Coetlesploenevez o ses porte, jardrins, vergiers, boys, columbier, avec les parcs, clostures, pres, fenyers, issues et franchises qui tenoit en maneufre led. feu sieur et ne sont affermees ne arantées mais sont de l'estimacion d'environ cinquante arpantz de terre vallen » 20 livres, tandis que celui de Lesquelen était affermé pour 6 livres 8 sous 4 deniers par an à Robert Philippes, Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1721/2, la couverture étant formée de lettres de François I<sup>er</sup>, du 15 juin 1520, concernant des naufrages.

<sup>62</sup> Tanguy (VI) et son frère Charles, seigneur de Pennaneac'h, étaient tous les deux présents à une de ces cérémonies en 1520, MORICE, dom Hyacinthe, *Mémoires pour servir de preuves...*, *op. cit.*, t. III, col. 950-951.

<sup>63</sup> Charles de Kermarvan, seigneur de Seizploué, fut en conflit avec Antoine de Villeblanche à propos d'un rachat entre 1527 et 1533, Arch. dép. Finistère, 151 J 33-34.

<sup>64</sup> BnF, ms. fr. 11551, fol. 32 ; Charles n'avait pas eu d'enfant de sa femme Catherine de Rohan. Le 6 avril 1532, en tant que « sire de Kermuan filz aîné de la dite dame [de la Forest] », il avait accepté, avec sa mère, de donner à sa sœur Jeanne 250 livres de rentes (dont 80 livres lui furent données le jour même) et 300 livres en argent liquide pour l'achat de biens mobiliers en raison de son mariage à Olivier, seigneur de Kergournadec'h (*ibid.*, fol. 11v).

<sup>65</sup> *Ibid.*, fol. 31<sup>v</sup>, 3 septembre 1535, mentionne le « noble et puissant Francois Sr. de Kermuan de Seizploué et de Lesquelen, frère du deffunt n [oble] et p [uisant] Charles en son temps s[eigneu]r desd. Lieux », confirmant qu'une rente de 25 livres avait été accordée à leur sœur Jeanne pour son mariage.

<sup>66</sup> LE GUENNEC, Louis, « Prééminences de la Famille de Maillé-Kerman... », art. cit., retrace la suite de l'histoire de la famille, mais certains détails sont erronés.

rapporte que Jean, comme le furent par la suite d'autres membres de la famille, était un duelliste bien connu et qu'il avait combattu les Ottomans avec les Chevaliers de Malte, mais qu'il se noya dans la Seine au cours d'une baignade avec le duc de Guise, laissant l'héritage à son frère cadet Maurice. Un gros volume relié de 195 folios, originellement rédigé en 1555, fut présenté de sa part comme aveu à la cour de Lesneven le 3 décembre 1560 ; Maurice y est qualifié de « seigneur de Kermarvan, de Lesquellen, de Bruillac, de Seixploué et de Penanhet<sup>67</sup> ».

Depuis la construction du principal corps de logis à la fin du <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècle, il ne semble pas que l'on ait ajouté grand-chose au manoir médiéval ; il est possible que la famille, possédant plusieurs autres résidences, dont le château de Kernilis, ait hésité à investir encore dans le manoir de Coat Seiz Ploué, se contentant de le maintenir en l'état. Des documents héraldiques encore visibles, dont une cheminée peinte située à l'étage où sont accolées les armes des Kermarvan et des Goulaine (fig. 15) et divers bossages portant des armes semblables sur l'escalier principal, placé dans une tour et une aile de style Renaissance ajoutés à l'extrémité occidentale du manoir médiéval originel, nous donnent cependant la preuve d'une grande campagne d'agrandissement de la résidence et d'adaptation de celle-ci aux modes du temps. Ces armes, en effet, sont celles de Maurice de Kermarvan, qui mourut en 1572, et de sa femme, Jeanne de Goulaine (voir *infra*, p. 683)<sup>68</sup>.

Par la suite, la maison rénoverée passa à leur fils aîné Louis, qui épousa par la suite Diane de Luxembourg. Les liens avec les cercles de la cour royale furent encore



Figure 15 – Cheminée de la chambre seigneuriale, dont on pense qu'elle fut rénoverée pour Maurice de Plusquellec et sa femme, Jeanne de Goulaine, en – ou vers – 1570 (Arch. dép. Ille-et-Vilaine, fonds Meirion-Jones, 1<sup>er</sup> juillet 1994)

<sup>67</sup> Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1721/1.

<sup>68</sup> De façon surprenante, on ne sait pas grand-chose d'autre du couple. Jeanne rédigea son testament le 30 juillet 1593 en son château de La Forest en Languidic (56), mentionnant ses deux fils disparus, Arch. dép. Finistère 16 H 30, voir LE GUENNEC, Louis, « Prééminences de la Famille de Maillé-Kerman... », art. cit., p. 101, où il l'appelle Claude de Goulaine.

renforcés en 1577 par le mariage de la fille de Maurice, Claude, à François de Maillé, seigneur de l'Islette, de Villeromain etc., chevalier de l'Ordre du roi. En raison de la mort prématurée des frères de Claude, Louis et Christophe, qui furent tués lors d'un duel avec Jacques de Tournemine, marquis de Coatmeur (qui mourut aussi de ses blessures), ce fut Claude qui hérita la seigneurie de Seiz Ploué en 1584. Un aveu en ce sens fut présenté en 1587 et un autre en 1601<sup>69</sup>. L'un de leurs fils, François, mourut aussi, vers 1600, de blessures reçues lors d'un duel<sup>70</sup>. Claude mourut en 1614<sup>71</sup>, son mari l'ayant précédée dans la tombe environ deux ans auparavant, date à laquelle leur fils Charles lui succéda. En août 1612, ce dernier fut promu au rang de marquis de Kermarvan et comte de Seix Ploué<sup>72</sup>.

Si les ajouts apportés à Maillé au cours de la Renaissance ont une importance historique certaine, à la fois en ce qui concerne la forme même du présent château et ce que celui-ci nous apprend sur l'évolution des styles architecturaux dans la région, ils nous révèlent aussi le désir des bâtisseurs de se pourvoir de ces aménagements et de ces éléments de confort qui sont notablement absents des maisons médiévales. Maillé est l'une des trois résidences de la région où sont intégrées ces nouvelles fonctions – les deux autres sont Kerjean en Saint-Vougay (Finistère) et Tronjoly en Cléder (Finistère) – « tous trois construits vers 1560-1570<sup>73</sup> ».

Pour le visiteur qui arrive dans la cour et fait face à la maison, la structure la plus frappante est la tour des trois ordres, qui est bien plus qu'une simple mise en œuvre des modes contemporaines ; elle constitue clairement l'affirmation d'une supériorité sociale, non seulement celle du maître sur ses fermiers, mais aussi celle du seigneur du lieu, qui peut regarder de haut les nobles du voisinage (fig. 16). Elle est venue remplacer celle qui se dressait auparavant au sommet de la motte, et, de ce nouveau point de vue, on peut en effet découvrir les sept paroisses. Elle fut d'ailleurs remplacée, peu de temps après, par un belvédère élané, bâti à l'arrière de la maison, et d'où

<sup>69</sup> En tant que sœur aînée et principale héritière de feu Louis, seigneur de Kermarvan, de La Forest, de Lesquelen, de Bruillac et de Peillac, Claude et son mari donnèrent un aveu le 23 mars 1587 à propos de ce que Louis avait tenu sous la juridiction de la cour de Lesneven, commençant ainsi : « Le manoir du Boys situé en la parroisse de Plounevez o ses maisons, edifices et jardins devant et derriere [...] », Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1721/1, 122 folios. L'aveu du 4 février 1601 (*ibid.*), volume de 168 folios, est une mine de renseignements sur les domaines de la famille, comprenant la mystérieuse « vieille Tour nommée La tour de Damany estant bastie devant la grande porte du pinnacle de ladict eglise [de Plabennec] » (fol. 120).

<sup>70</sup> LE GUENNEC, Louis, « Prééminences de la Famille de Maillé-Kerman... », art. cit., p. 117,

<sup>71</sup> *Id.*, *ibid.*, p.101, d'après Arch. dép. Finistère, 16H30. Le jour de sa mort, le 16 août 1614, son fils Charles écrivit aux Carmes de Saint-Pol pour les informer que le corps de sa mère leur serait apporté pour inhumation sous les deux ou trois mois (*ibid.*)

<sup>72</sup> Arch. dép. Morbihan, B 2405, lettres de Louis XIII, août 1612, dont M. Michel Danguy des Déserts nous a aimablement fourni copie.

<sup>73</sup> MIGNOT, Claude, CHATENET, Monique, *Le Manoir en Bretagne, 1380-1600*, Paris, Inventaire Général, Cahiers de l'Inventaire, 1993, p. 270.

la perspective est encore meilleure (fig. 17)<sup>74</sup>. Nous partageons l'avis de Jean-Pierre Babelon, selon lequel le bâtiment

« fut reconstruit en partie vers 1570 pour Maurice de Plusquellec et sa femme, Claude [pour Jeanne] de Goulaine. Il est fait d'une juxtaposition de petits corps de logis bâtis en granit dont la datation est délicate. L'un, coiffé d'un comble légèrement ondulé à deux pentes, présente, semble-t-il, des caractéristiques du début de *xvii<sup>e</sup>* siècle, avec un haut frontispice côté jardin qui n'est pas sans évoquer Brissac<sup>75</sup>. Au contraire, l'étonnante tour carrée placée antérieurement à la jonction des deux ailes date sans doute des travaux de Plusquellec. On trouve là de grandes fenêtres à la Philibert de l'Orme coiffées de frontons triangulaires ou cintrés, celles qu'on a vues à Anet, insérées dans un ambitieux portique à trois ordres de colonnes cernant le pavillon sur deux de ses côtés<sup>76</sup> ».

La partie centrale de la façade regardant le jardin est véritablement très impressionnante (fig. 19), mais l'histoire des phases suivantes est à la fois triste et compliquée ; comme le souligne avec éloquence André Mussat : « le château de Maillé a été une tentative, certes avortée mais importante, de l'implantation du nouveau type de demeure noble vers 1575<sup>77</sup> ». Pour Mussat les nouveaux bâtiments datent de 1574, si l'on en croit les « armoiries » (fig. 15)<sup>78</sup>. Il observe que : « l'échec fut éclatant d'un projet dont ne restent que de beaux morceaux de bravoure comme le grand escalier ou une haute façade arrière traitée en fortes verticales<sup>79</sup> ».

Ce bâtiment était incontestablement ambitieux. On peut très bien comprendre qu'un seigneur ayant une importance régionale souhaite faire un beau mariage, comme le fit Maurice de Kermarvan en épousant Jeanne de Goulaine, née d'une famille d'importance nationale et possédant une plus grande fortune que la sienne. Naturellement, une future épouse d'un tel statut social ne pouvait que souhaiter vivre et recevoir famille et amis dans un environnement adéquat et qu'elle jugerait digne de son rang. Il est très probable qu'elle ait apporté à ce mariage l'argent qui pouvait contribuer à l'extension de la maison. Les armes (fig. 15) mentionnées dans ce qui précède ornent la cheminée de la chambre seigneuriale rénovée, placée au-dessus de la cuisine. Ce fut très certainement là la première rénovation apportée à la maison médiévale, mais elle fut bientôt suivie de la construction du bloc central, faisant face aux jardins (fig. 6, 19) et de l'insertion de la tour aux trois ordres dans

<sup>74</sup> Cette structure a récemment été rénovée. À un certain moment de son histoire on lui avait donné un couronnement en briques rouges (probablement au *xix<sup>e</sup>* siècle). La nouvelle coupole est venue remplacer, de façon plausible, la couverture dont elle était pourvue à l'origine.

<sup>75</sup> Le château de Brissac en Brissac-Quincé, Maine-et-Loire.

<sup>76</sup> BABELON, Jean-Pierre, *Châteaux de France au siècle de la Renaissance*, Paris, Flammarion/Picard, 1989, p. 575.

<sup>77</sup> MUSSAT, André, *Arts et cultures de Bretagne : un Millénaire*, Paris, Berger-Levrault, 1979, p. 149.

<sup>78</sup> *Id.*, *ibid.*, p. 189, mais voir p. 681 *supra* : les armes accolées sont celles de Maurice de Kermarvan, décédé en 1572 et son épouse, Jeanne de Goulaine.

<sup>79</sup> *Id.*, *ibid.*, p. 302.

l'angle formé par le nouveau pavillon et la résidence médiévale (fig. 16). D'autres ajouts furent apportés à ce pavillon, tant au nord qu'au sud, mais entre 1570 et 1630 l'extension sud-ouest s'effondra ; la première opération de rénovation paraît avoir

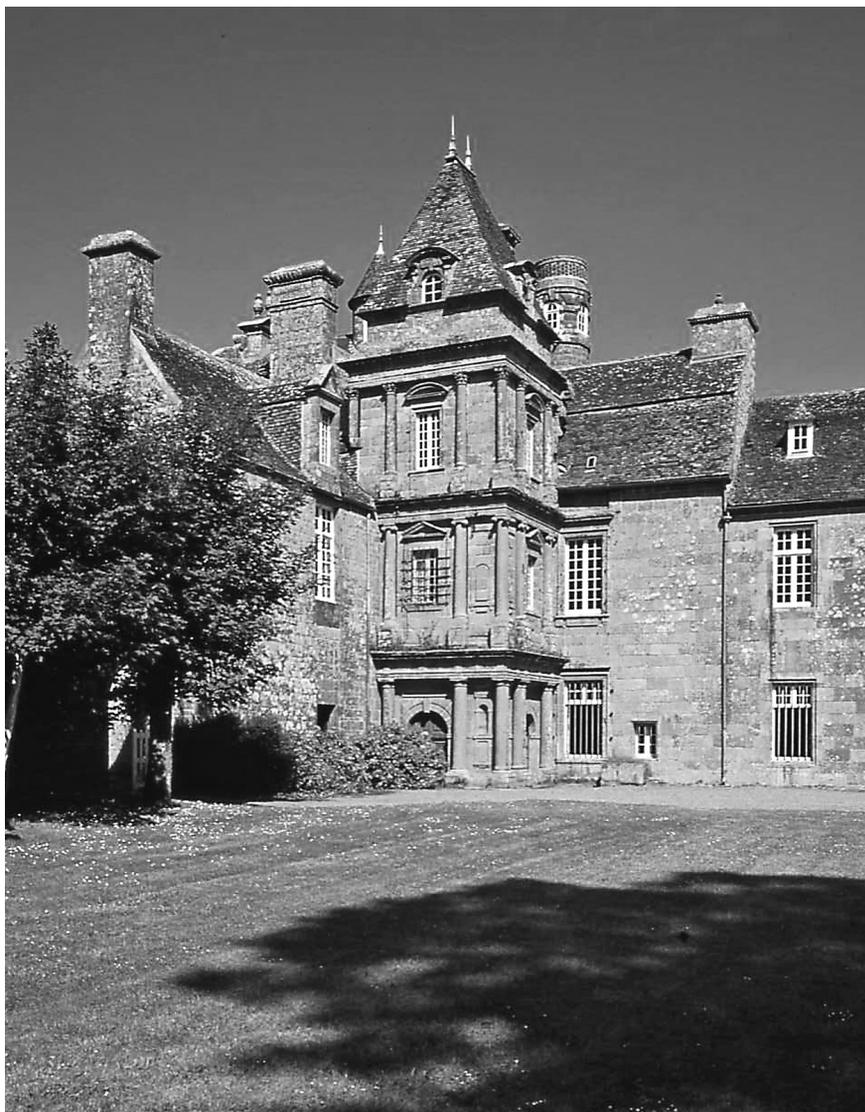


Figure 16 – La remarquable tour des trois ordres, dorique à la base, ionique au centre, et corinthien au niveau supérieur, seconde moitié du xvi<sup>e</sup> siècle (Arch. dép. Ille-et-Vilaine, fonds Meirion-Jones, 1<sup>er</sup> juillet 1994)

été achevée avant 1630<sup>80</sup>. On peut attribuer au XVII<sup>e</sup> siècle les modifications apportées à la partie orientale de l'ensemble, dont la cage d'escalier rectilinéaire. D'autres modifications et démolitions allaient suivre<sup>81</sup>.

### *Le XVII<sup>e</sup> siècle*

Une enquête de 1614 révèle la considérable étendue des prééminences de la famille dans pas moins de trente-six églises et chapelles de Plounévez-Lochrist et des paroisses voisines<sup>82</sup>. Mais Charles de Maillé avait aussi commencé à rationaliser ses biens en vendant des terres en Haut-Léon – en 1617, celles qui dépendaient de son manoir de Pennaneac'h en Plouéan, en 1618, sa châtellenie de Bruillac<sup>83</sup> – afin de répondre à des besoins financiers pressants. Il est possible que ceux-ci soient dus aux dépenses qu'il fut contraint de faire en tant qu'officier, selon le modèle de carrière que suivirent la plupart des hommes de la famille. En janvier 1626, le comté de Seiz Ploué prit le nom de comté de Maillé<sup>84</sup>. Charles mourut le 24 juin 1628 des blessures qu'il avait reçues au siège de La Rochelle ; son fils Donatien lui succéda. Lui aussi connut une carrière militaire. En 1644, alors qu'il était marquis de Maillé, il épousa Renée-Mauricette de Ploëuc, fille de Sébastien de Ploëuc, marquis de Tymeur, et de sa femme, Marie de Rieux<sup>85</sup>. Suivant en cela une tradition familiale malheureusement bien établie, Donatien mourut des blessures reçues lors d'un duel avec le marquis du Chastel-Mezle en 1652, laissant comme héritier son fils Henri, alors mineur.

Contrairement à plusieurs de ses récents prédécesseurs, Henri, qui en 1665, possédait une fortune se montant à plus de 80 000 livres par an, vécut principalement à Maillé jusqu'à la fin de sa longue existence (il décéda en 1728)<sup>86</sup>. On a des aveux

<sup>80</sup> DANGUY des DÉSERTS, Michel, *Renseignements pouvant être utiles...*, p. 2

<sup>81</sup> *Id.*, *ibid.*

<sup>82</sup> LE GUENNEC, Louis, « Prééminences de la Famille de Maillé-Kerman... », art. cit., l'original du manuscrit de Bouricquen, ainsi que d'autres documents provenant des anciennes archives de Maillé, est conservé par un descendant direct de la famille de Kermarvan, au château de la Riaye en Ménéac, Morbihan. Nous devons cette information à M. Michel Danguy des Déserts, et M. Patrick Kernévez nous en a fourni une copie. Nous les en remercions bien vivement.

<sup>83</sup> LE GUENNEC, Louis, « Prééminences de la Famille de Maillé-Kerman... », art. cit., p. 126 et 128, citant Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1766 (1617) et Arch. dép. Côtes-d'Armor, E 1566 (1618). Pour un aveu présenté par « Charles de Maillé, seigneur de Quermarvan de Seiz Ploué dit la Forest », pour Kermorvan, Seiz-Ploué et La Marche, le 22 septembre 1617, voir Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2415 fol. 359<sup>v</sup>-360.

<sup>84</sup> Arch. dép. Maine-et-Loire, E 3250, lettres de Louis XIII, 12 janvier 1626.

<sup>85</sup> LE GUENNEC, Louis, « Prééminences de la Famille de Maillé-Kerman... », art. cit., p. 102.

<sup>86</sup> LOAEC, Pierre, « Grandeur et décadence d'une illustre famille du Léon », *Les Cahiers de l'Iroise*, t. 30, 1983, p. 38-43 et t. 31, 1984, p. 74-79, auquel on ajoutera SÉGALEN, A. P., « Qui était Marie-Anne de Murinais, marquise de Carman ? », *Les Cahiers de l'Iroise*, t. 36, 1989, p. 232-235, donne les grandes lignes de la carrière d'Henri. Selon son minu, il décéda au château entre 10 et 11 h du matin le 4 décembre 1728, Arch. dép. Finistère, 1 E 717, anc. 1 E 412<sup>2</sup>.



Figure 17 – Le belvédère (Arch. dép. Ille-et-Vilaine, fonds Meirion-Jones, 15 septembre 2009)

Récemment restauré et pourvu d'une nouvelle coupole, dont on pense qu'elle est semblable à celle que l'on avait prévu d'installer au départ, mais qui fut remplacée par un couronnement en briques, probablement au cours du XIX<sup>e</sup> siècle



Figure 18 – L'accès à la partie la plus ancienne de la maison, du couloir d'entrée de la tour aux trois ordres (Arch. dép. Ille-et-Vilaine, fonds Meirion-Jones, 1<sup>er</sup> juillet 1994)

détailés de ses seigneuries de Kernilis et de Maillé pour l'année 1684<sup>87</sup>, et la mention, en 1683, d'une « tisserie » qui venait d'être installée à Kermorvan montre qu'Henri était un homme de progrès, prenant un intérêt actif à ses domaines. Mais des documents plus tardifs révèlent qu'Henri connaissait des ennuis financiers, entraînant un certain désordre et un délaissement du domaine ; il est certain qu'à la fin de la vie d'Henri, le château de Maillé était en piteux état, de même que ses terres cultivées, ses bois

<sup>87</sup> Arch. dép. Finistère, 1 E 717 (anc. 1 E 412<sup>2</sup>), 23 avril 1684, pour « La seigneurie et marquisat de Carman, domaines et mettaiseries en la paroisse de Kernilis Carman », et *ibid.*, 24 avril 1684, pour « La seigneurie et comté de Maillé autrefois appelée Seixploué », qui fut donné tandis qu'Henri vivait au château de Maillé.



Figure 19 – Le grand bloc Renaissance, dominant les jardins et datant de 1570 ou des années suivantes (Arch. dép. Ille-et-Vilaine, fonds Meirion-Jones, 2 septembre 2011)

L'aile sud (à droite) est venue remplacer une structure plus ancienne qui paraît s'être effondrée. Il y a là une remarquable expression de la manière dont la fortune et la puissance permirent à la famille de littéralement tourner le dos à la maison médiévale, à son activité et à sa cour bruyante pour contempler ses nouveaux jardins et profiter de ses plaisirs bucoliques.

et sa parure ornementale<sup>88</sup>. Il est possible, encore une fois, que des dépenses militaires aient été l'une des causes de ces problèmes ; en 1689, Madame de Sévigné notait que les Carman avaient levé un « fort beau » régiment d'infanterie<sup>89</sup>. Les dépenses occasionnées par les procès étaient aussi un problème, car Henri et ses officiers

<sup>88</sup> Comme le révèle le minu présenté par Donatien (II), le 4 décembre 1730, Arch. dép. Finistère, 1 E 717, anc. 1 E 412<sup>2</sup>. Les revenus annuels que montrent ces minis se montaient à 7712 livres 1 sol 8 deniers, auxquels il faut ajouter les chef-rentes.

<sup>89</sup> SÉGALEN, A. P., « Qui était Marie-Anne de Murinais... », art. cit., p. 234, le 30 juillet 1689, ajoutant « ce sont tous des bas Bretons, grands et bien faits au-dessus des autres, qui n'entendent pas un mot de français que quand on leur fait faire l'exercice, qui les font d'aussi bonne grace que s'ils dansoient des passe-pieds : c'est un plaisir que de les voir ».

domaniaux se voyaient souvent impliqués dans des affaires judiciaires de longue durée<sup>90</sup>. Sa première épouse, Marie-Anne de Puy Murinais, étant décédée en 1707, Henri épousa en 1715 Louise de Kersaintgilly-Traonjulien, qui, en 1713, lui avait déjà donné un enfant ; il est possible que ce second mariage ait, lui aussi, contribué au déclin général de la famille.

### *Le XVIII<sup>e</sup> siècle*

Il est certain que lorsque son fils Donatien (II), militaire lui aussi, lui succéda, la situation était devenue critique. Fort peu de temps après, le nouveau marquis se vit contraint de vendre les éléments les plus remarquables de ses domaines, sans que l'on sache exactement s'il cherchait ainsi à couvrir les dettes qu'avait pu faire son père ou d'autres dont il serait lui-même responsable<sup>91</sup>. Au début des années 1730, afin de pourvoir son fils Donatien (III), qui espérait faire carrière dans la Marine, Donatien (II) commença à mettre une partie de ses terres sur le marché, tandis qu'il lui était impossible de venir en Bretagne, car il ne pouvait s'acheter les chevaux nécessaires au trajet ni payer l'avoine pour les nourrir : il commença alors à vendre des bois, du foin, de la paille, et d'autres denrées produites à Maillé – il vendit même le vin de sa cave – afin de rembourser ce qu'il devait à ses créditeurs<sup>92</sup>. En 1732, une grande tempête ajouta encore à ses soucis en endommageant considérablement la toiture de Maillé, d'autres réparations s'avérant nécessaires à Damany et Lesquelen. En 1736, accablé par des soucis financiers continuels, il était prêt à abandonner sa seigneurie ; en 1741, le marquisat de Maillé, la baronnie de Lesquelen et la terre de Damany furent hypothéqués auprès du banquier Louis-François Croazat du Chastel pour 272 000 livres et les charges dues aux créditeurs de Donatien (II). Enfin, en 1747, Donatien (II) vendit le château et la terre de Maillé à Louis-Antoine-Auguste de Rohan-Chabot, fils cadet de Guy de Rohan-Chabot, pour la somme de 286 000 livres, mettant de la sorte fin à une succession familiale longue de plus de quatre siècles et demi.

Le nouveau propriétaire de Maillé ne semble pas avoir passé beaucoup de temps au château, et la décrépitude qui se voyait déjà la fin de la vie d'Henri de Maillé se poursuivit. Certaines parties du bâtiment furent délibérément démolies, d'autres tombèrent peut-être en ruines. À la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, comme le révèle un dessin

<sup>90</sup> Arch. dép. Finistère, 151 J 118, pour le procès entre le comte de Rochefort et Antoine Pélardy, fermier de la seigneurie de Maillé, à propos de droits à Kerouzéré entre 1720 et 1730.

<sup>91</sup> LOAEC, Pierre, « Grandeur et décadence d'une illustre famille du Léon... », art. cit. et SÉGALEN, A. P., « Qui était Marie-Anne de Murinais... », art. cit., ont en désaccord à propos de la ruine du domaine, que le premier attribue à Henri et le second à son fils. Quoi qu'il en soit, le résultat final fut le même, comme le révèlent ce qu'ils nous rapportent, de manière fort intéressante, sur les problèmes financiers de Donatien (II), résumés dans le reste de ce paragraphe.

<sup>92</sup> En 1732 ses dettes se montaient à 6 760 livres au moins (LOAEC, Pierre, « Grandeur et décadence d'une illustre famille du Léon... », art. cit., p. 77-78).

de 1776, certains éléments du bâtiment avaient perdu leur toiture<sup>93</sup>. On continua, de temps à autre, à vendre du bois, pas moins de 500 bouleaux étant ainsi mis en vente en 1779<sup>94</sup>. Les métairies étaient certes toujours louées, et, en 1776, Joseph Lepage exploitait le Pourpris de Maillé pour 106 livres, mais, peu de temps après, le duc de Chabot fit part de son intention de vendre<sup>95</sup>. Au bout du compte, à la veille même de la Révolution, il s'accorda avec Nicolas-René-Marie Ameline, comte de Cadeville, capitaine au régiment d'infanterie du roi à Morlaix, à qui il vendit Maillé pour 400 000 francs le 13 mars 1789<sup>96</sup>. On rapporte que Cadeville fit démolir l'aile occidentale, mais qu'il dut s'enfuir à l'étranger peu de temps après avec sa femme et ses enfants, bien que, par un chemin détourné, ils aient réussi à garder la main sur le château. Le 2 juillet 1796, Maillé fut vendu comme bien national à Elinore et Euphrosine de Cadeville, filles de Nicolas, et leur tutrice, Thérèse de Botmilia, bien que celles-ci aient continué de vivre en exil<sup>97</sup>.

Un plan du domaine, non daté mais généralement attribué au XVIII<sup>e</sup> siècle, nous apporte d'importantes informations sur le château et les terres avoisinantes, de même que sur la fonction de nombreuses pièces et bâtiments adventices (fig. 20)<sup>98</sup>. Nous ignorons lequel des seigneurs du XVIII<sup>e</sup> siècle fut responsable de ce plan, mais il est indéniable qu'il nous livre des renseignements précieux sur le nombre des bâtiments et l'usage qui en était fait. La plupart des bâtiments secondaires ont disparu depuis cette date ; l'aile occidentale fut démolie par Nicolas Ameline de Cadeville, mais, en 1776, Cassas montrait qu'elle avait déjà perdu son toit<sup>99</sup>.

La maison est figurée dans son extension maximale, la pièce centrale du bloc Renaissance, immédiatement au nord du grand escalier, étant qualifiée de « cuisine ». La cuisine est dans le même alignement que les pièces du bâtiment médiéval et est suivie vers l'est par l'« office », avec une cheminée, la salle à manger, avec sa cheminée, deux pièces qualifiées de « buchers » ; immédiatement après se trouvent l'« escalier particulier », le premier des escaliers Renaissance, puis le « grand magazine ou garde meubles ». C'est ainsi que le manoir médiéval, avec sa salle basse, fut adapté au mode de vie du XVIII<sup>e</sup> siècle.

<sup>93</sup> Par L-F. Cassas, montrant que l'extension occidentale, démolie avant la fin du siècle, avait déjà perdu son toit, DANGUY des DÉSERTS, Michel, *Renseignements pouvant être utiles...*, *op. cit.*, p. 2 ; PETIT, J., « Compte rendu des journées... », *art. cit.*, p. 38-39.

<sup>94</sup> Arch. dép. Finistère, 1 J 791.

<sup>95</sup> *Ibid.*, 1 J 791.

<sup>96</sup> *Ibid.*, 1 J 791.

<sup>97</sup> PETIT, J., « Compte rendu des journées... », *art. cit.*, p. 39-40.

<sup>98</sup> Arch. dép. Finistère, 8 Fi 6.

<sup>99</sup> Voir ci-dessus note 93.

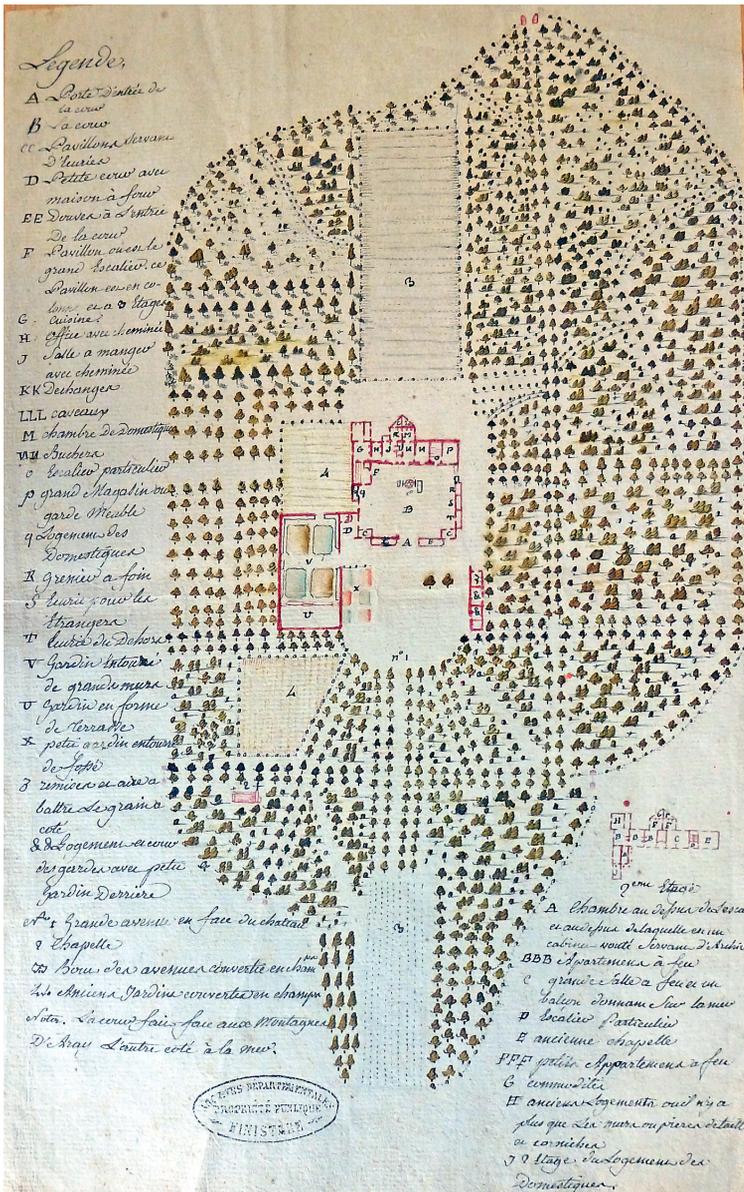


Figure 20 – Plan de la maison et de son environnement au XVIII<sup>e</sup> siècle, recensant les fonctions des différents bâtiments et de leurs pièces (Arch. dép. Finistère, 8 Fi 6)

Les principales directions des allées ont été préservées dans une large mesure, bien que les plantations actuelles soient moins denses.

À l'arrière de la maçonnerie médiévale se voient les traces d'une structure, aujourd'hui disparue, mais dont le rôle n'est que trop évident (fig. 20). Des portes mènent, respectivement, à un certain nombre de pièces de service et à une « chambre de domestiques », où devaient dormir ces derniers.

La disposition de la cour, en face de la maison, est révélatrice. Comme aujourd'hui, l'entrée est flanquée de douves sèches. Aux angles sud-est et sud-ouest de la cour se dressent deux pavillons, occupés par les écuries. Sur le côté est se trouvent trois bâtiments contigus : le « grenier à foin », l'« écurie pour les étrangers », et l'« écurie du dehors ». Sur le côté occidental de la cour, immédiatement au sud du bloc Renaissance, se voit un petit bâtiment appelé « logement des domestiques ». Plus loin vers le sud-ouest, à l'extérieur de la cour, se trouve le « jardin entourné de grands murs », encore visible aujourd'hui, avec son annexe, un « petit jardin entourné de fosses ». Toutes ces structures sont placées dans des plantations d'arbres et desservies par des allées. Presque entièrement masquée par les arbres et située dans l'ancienne basse-cour de la motte, se trouve la chapelle, dont rien n'indique l'état de la maçonnerie.

Dans une petite vignette ouverte dans la partie droite du plan général, se voit une autre représentation du plan de la maison principale, mais au niveau de l'étage. La pièce située le plus à l'est, au-dessus du « grand magazine garde meubles », est appelée « ancienne chapelle », sans que l'on sache vraiment où situer cette chapelle dans la succession chronologique des structures de ce type présentes sur le site. Dans le bloc médiéval, apparaît la « grande salle à feu », séparée de la chapelle par l'escalier Renaissance. Des structures Renaissance faisant face au jardin, celle qui se trouve le plus au nord-ouest est qualifiée de « anciens logements [*sic*] ou il n'y a plus que les murs ou pierres détaillées à cornices ».

### *Les XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*

En 1807, les membres survivants de la famille d'Ameline de Cadeville purent finalement revenir d'exil et s'installer dans le château. Ils firent construire une nouvelle chapelle sur le côté oriental de l'ensemble. En 1812, cependant, ils vendirent Maillé au baron Paul Dein<sup>100</sup>, militaire lui aussi, dont la famille en eut possession jusqu'en 1900, année où il fut acheté par Hughes Nielly<sup>101</sup>. Le dernier changement de propriétaire eut lieu en 1929, lorsque l'amiral Alfred Richard l'acheta à Jacques Nielly<sup>102</sup>.

<sup>100</sup> Maréchal de camp, il mourut à Maillé en 1831, DANGUY des DÉSERTS, Michel, *Renseignements pouvant être utiles...*, *op. cit.*, p. 4, qui donne aussi des détails sur les propriétaires postérieurs.

<sup>101</sup> Inspecteur général de l'Assistance publique.

<sup>102</sup> Alfred Richard et Jacques Nielly, cousins au deuxième degré, étaient amis depuis le temps où ils avaient reçu l'enseignement des Jésuites à Jersey.

En 1975, après avoir été tenu en indivision par quatre des filles de l'amiral pendant près de trente ans après la mort de celui-ci, Maillé passa à l'une d'entre elles, Élisabeth Richard et à son mari, Michel Danguy des Déserts, qui rachetèrent les parts des autres membres de la famille. Depuis cette date, parmi bien d'autres travaux de restauration entrepris pour rendre le château habitable, ils rénoverent la chapelle en 1984-1985. Plusieurs milliers d'arbres ont récemment été plantés sur les terres de la résidence, surtout depuis la grande tempête de 1987, et le domaine est aujourd'hui géré par l'un de leurs fils et sa femme.

### *Conclusions*

Maillé est un ensemble remarquable, témoignant de mille ans d'histoire, et ses bâtiments sont un document vivant illustrant les fortunes et le déclin d'une succession de puissantes familles. La « descente de la motte », menant les propriétaires vers un manoir isolé et non défendu, témoigne ici d'un phénomène répandu dans l'ensemble de la Bretagne à partir de la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle et se poursuivant jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle et même au-delà. Bien que les restes en soient magnifiques, la tentative ambitieuse visant à édifier une somptueuse aile de style Renaissance à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle fut un échec, et il n'en reste qu'un témoignage de ce qui aurait pu avoir été. Les XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles furent une période de stabilité relative, suivie d'une lutte désespérée pour la survie du domaine, la propriété changeant de mains à de nombreuses reprises. Le plan du manoir au XVIII<sup>e</sup> siècle le montre très probablement à son apogée.

### **Remerciements**

Nous avons eu le privilège de présenter Maillé au congrès de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, le 3 septembre 2011, à l'invitation de son président, M. Bruno Isbled, et avec l'aimable autorisation des propriétaires des lieux, Monsieur et Madame Michel Danguy des Déserts, qui ne purent malheureusement être présents le jour de la visite. Nous les remercions très vivement de la courtoisie qu'ils nous ont montrée en nous autorisant à visiter Maillé en leur absence.

Le présent article résulte d'une recherche menée dans le contexte d'un projet multidisciplinaire à long terme, « La résidence seigneuriale en Bretagne », projet dont les deux auteurs sont les principaux acteurs. Daniel Collet, Guy Ducellier et Patrick Kernévez nous ont grandement aidés en nous transmettant des copies de divers documents et détails. Notre ami Patrick Galliou, FSA, a aimablement accepté de traduire ce texte de l'anglais avec son talent habituel.

Gwyn MEIRION-JONES  
Michael JONES